



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6303^e séance

Mercredi 28 avril 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Takasu	(Japon)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Liban	M. Assaf
	Mexique	M. Puente
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2010/200)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-33327 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 05.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2010/200)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, du Canada, de la Colombie, de l'Espagne, du Guatemala, d'Haïti, de la Norvège, du Pérou, de la République dominicaine et de l'Uruguay des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je prie le fonctionnaire du protocole de bien vouloir escorter S. E. M. Jean-Max Bellerive, Premier Ministre de la République d'Haïti, à la table du Conseil.

M. Jean-Max Bellerive, Premier Ministre de la République d'Haïti, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Jean-Max Bellerive, Premier Ministre de la République d'Haïti.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Edmond Mulet, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mulet à prendre place à la table du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Albert Ramdin une lettre dans laquelle il demande à être invité, en sa qualité de Secrétaire général adjoint de l'Organisation des États américains, à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Albert Ramdin.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Pedro Serrano une lettre dans laquelle il demande à être invité, en sa qualité de Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Pedro Serrano.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres sur le document S/2010/200, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Edmond Mulet, à qui je donne la parole.

M. Mulet : Aujourd'hui, je viens transmettre un message d'espoir au Conseil. La semaine dernière a marqué le centième jour depuis le séisme du 12 janvier. Ces jours ont été parmi les plus sombres qu'Haïti ait connus au cours de son histoire tumultueuse. En moins de 60 secondes, le 12 janvier, Port-au-Prince et les régions avoisinantes ont subi plus de dommages que si une bombe atomique avait été lâchée. Les pertes sont de l'ordre de 50 à 100 % du produit intérieur brut du pays. Plus d'un quart des employés de la fonction publique, c'est-à-dire 18 000 employés, ont péri dans la catastrophe. Une personne sur 10 vivant dans la

capitale a été tuée. Les survivants, Haïtiens comme internationaux, se sont retrouvés désemparés, endeuillés et sans abri. Des vagues successives d'annonces de pertes horribles ont déferlé. Sur un plan personnel, ces journées ont été parmi les plus sombres de mon existence. Je sais que cela a été également le cas pour mon ami, le Premier Ministre, M. Jean-Max Bellerive.

Mais aujourd'hui, je me sens plus optimiste et je crois que ce sentiment est partagé par le Premier Ministre. Bien que la crise humanitaire soit loin d'être terminée, je pense qu'Haïti, de concert avec les pays amis et voisins, a réalisé des progrès considérables dans l'aide apportée aux personnes les plus vulnérables.

Le rapport du Secrétaire général (S/2010/200) décrit les différentes manières dont l'Organisation des Nations Unies a répondu à la crise ainsi que le rôle joué par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) qui, malgré les pertes subies, a continué de fonctionner dans les heures qui ont suivi le séisme pour sauver des vies et faciliter l'assistance humanitaire. Je ne mentionnerai que quelques-unes des actions entreprises par la Mission afin de donner aux membres du Conseil une idée de l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés, mais également du chemin qui a été parcouru.

Les soldats et la police de la MINUSTAH assurent la sécurité à travers le pays et apportent un appui logistique pour faciliter la distribution de l'aide humanitaire à plus d'un million de personnes. La fourniture de logements provisoires et l'assainissement sont les priorités majeures alors que les pluies deviennent plus abondantes et que la saison cyclonique approche.

Au cours des dernières semaines, notre priorité a été de venir en aide aux milliers de personnes déplacées à Port-au-Prince se trouvant sur des sites à très haut risque d'inondations et de glissements de terrain. Ensemble, avec le Gouvernement et les partenaires humanitaires, nous veillons à aider ces personnes à trouver de toute urgence des alternatives : soit retourner dans leur domicile d'origine certifié comme structurellement sécurisé, soit se relocaliser temporairement dans des nouveaux sites considérés comme plus sûrs. Durant les derniers mois, les unités de génie militaire de la MINUSTAH ont construit deux nouveaux sites, dont le plus grand a une capacité d'accueil de plus de 25 000 personnes, dans des zones

identifiées par le Gouvernement comme sécurisées. Nous fournissons un appui en matière de transport et de sécurité pour aider les partenaires humanitaires à relocaliser ces personnes. À ce jour, près de 3 000 personnes ont été déplacées au site de Corail CesseLesse, dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, et plusieurs centaines d'autres ont trouvé refuge sur le site de Tabarre Issa, non loin de là.

Je vais maintenant faire une pause pour montrer au Consul une courte vidéo qui montre le travail des unités de génie militaire de la MINUSTAH au site de Tabarre Issa.

Les membres du Conseil de sécurité visionnent des images vidéo.

M. Mulet : Dans le même temps, les ingénieurs de la MINUSTAH œuvrent à la remise en état des principaux axes routiers entre Port-au-Prince et la frontière dominicaine ainsi que ceux qui ont été endommagés par le séisme entre les villes de Léogâne et de Jacmel. Ces deux axes constituent et constitueront de véritables couloirs pour l'acheminement de l'aide humanitaire au cours des prochains mois.

La police de la MINUSTAH, y compris les policiers et les unités de police constituées nouvellement déployées, effectuent des patrouilles 24 heures sur 24 et sept jours sur sept afin d'assurer une présence visible, de renforcer la sécurité et de bâtir la confiance au sein de la population. Nous ne disposons pas des effectifs permettant de les déployer en nombre suffisant sur l'ensemble du territoire. Cependant, dans les régions où ils travaillent avec la Police nationale haïtienne, nous recevons des échos favorables de la population.

Il est absolument essentiel d'assurer la relance de l'économie. Jusqu'à présent, plus de 250 000 personnes ont bénéficié de projets de travaux rémunérés en espèces mis en œuvre par l'ONU et d'autres partenaires. La MINUSTAH a considérablement augmenté son programme de lutte contre la violence communautaire, qui emploie des milliers de jeunes menacés par la violence des bandes armées. Par exemple, nous réalisons des projets d'aménagement dans des bassins versants qui protégeront les communautés en cas de nouvelles catastrophes naturelles.

Trois mois après le tremblement de terre, des centaines de milliers d'Haïtiens continuent de vivre dans des conditions de très grande vulnérabilité.

Cependant, l'effort humanitaire de la communauté internationale, conjugué aux efforts du Gouvernement et des Haïtiens, commence à faire la différence.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je suis convaincu que la période des 12 à 18 prochains mois va être vraiment difficile et que les risques seront nombreux, mais nous pouvons aider le Gouvernement à passer ce cap. En Haïti, la voie de la stabilité passe surtout par le respect d'un calendrier politique et électoral qui permette une passation sans heurt des pouvoirs en février 2011. Pour ce faire, l'ensemble des acteurs politiques devra s'efforcer de parvenir à un consensus et il faudra également redoubler d'efforts sur les plans technique et logistique pour préparer des élections sans exclusive et les tenir dans les meilleurs délais. Tout retard dans ce domaine pourrait en effet remettre gravement en question la stabilité à laquelle nous avons consacré en Haïti des années de travail.

Dans le même temps, l'année à venir verra le pays confronté encore à des problèmes supplémentaires sur le plan de la sécurité. De nombreux criminels dangereux dont l'arrestation avait permis de stabiliser Haïti au cours des dernières années sont de nouveau en liberté. Les réseaux criminels chercheront à profiter de la faiblesse de la police et des institutions de maintien de l'ordre. Il est également possible de manipuler à des fins politiques les inquiétudes de la population au sujet du niveau de l'aide et leurs interrogations quant à sa bonne répartition. Le fait que des millions de personnes vivent dans des conditions très vulnérables présente de nombreux risques économiques. Et il y a évidemment le risque de nouvelles catastrophes naturelles : pluies, cyclones ou même tremblements de terre.

Je pense toutefois qu'il y a de bonnes raisons de penser qu'Haïti et ses partenaires internationaux pourront gérer et atténuer ces risques. Si nous y arrivons, j'espère que d'ici deux ans nous reviendrons à la situation dans laquelle nous nous trouvions en 2009, une situation de relative stabilité en Haïti et de croissance économique. Nous pourrions ainsi reprendre la planification du regroupement et du retrait progressif de la MINUSTAH. L'effort supplémentaire que nous avons demandé dans le rapport du Secrétaire général, sur la base d'une stratégie intégrée en cinq volets, vise précisément à nous permettre de gérer cette période pendant laquelle le pays courra des risques considérables.

Premièrement, la Mission entend intensifier ses activités de bons offices afin d'aider au mieux Haïti à rester sur la bonne voie politique. À l'heure où je parle, une mission technique des Nations Unies est en Haïti pour discuter avec le Gouvernement des options envisageables pour garantir la tenue des élections dans les temps.

Deuxièmement, la Mission va continuer d'assister le Gouvernement alors qu'il mène les différents processus et d'aider les partenaires humanitaires à répondre aux besoins et à réduire la vulnérabilité du pays aux catastrophes à venir. Il faut non seulement assurer la fourniture des services et offrir des débouchés à la population de la capitale, mais également aux populations vivant hors de Port-au-Prince afin d'éviter un retour en masse des personnes déplacées.

Troisièmement, la MINUSTAH doit redoubler d'efforts pour aider le pays à maintenir la sécurité et l'état de droit. Bien que la Police nationale haïtienne ait fait face de façon admirable après le tremblement de terre, ses effectifs se sont trouvés réduits par la mort de policiers, et du fait de la destruction de stations de police et de la perte d'équipements déjà bien insuffisants. Elle doit faire face en même temps à une forte augmentation des besoins en matière de police. La formation de la Police nationale, qui avait bien progressé ces dernières années, a cessé depuis le tremblement de terre. Cette force, qui compte à peine 10 000 policiers, doit donc revenir au plan mis en place avant janvier, dont l'objectif était de porter les effectifs à 14 000 policiers. Nous avons demandé que des effectifs de police supplémentaires soient déployés au sein de la MINUSTAH, pour aider à combler l'écart existant entre la capacité actuelle de la Police nationale haïtienne et le niveau minimum requis pour assurer une présence visible de la police dans les rues et dans les camps de personnes déplacées. Les agents de police supplémentaires que nous avons demandés permettront d'assurer une présence policière dans les sept camps les plus importants, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Cette augmentation d'effectifs permettra également à certains agents de la Police des Nations Unies qui ont été affectés à des tâches d'urgence après le séisme de reprendre leurs activités de formation des nouvelles recrues de la Police nationale haïtienne.

Quatrièmement, nous recommandons que la MINUSTAH, en collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, fournisse une aide essentielle à court terme à certaines institutions haïtiennes qui font

partie de nos partenaires clefs, sous la forme de conseillers détachés dans ces institutions et d'un appui logistique et opérationnel. Ces institutions sont notamment les commissariats de police et les tribunaux situés dans les zones touchées par le séisme, ainsi que les autorités locales au niveau des départements, qui ont accueilli des personnes déplacées mais manquent d'installations et de capacités de base.

Ces institutions recevront une assistance à long terme et leurs capacités seront renforcées un jour, mais cela prendra du temps. En mettant à leur disposition des conseillers supplémentaires dans le cadre de nos programmes d'appui existants et, dans certains cas, les moyens des Nations Unies pour mettre en place des bureaux et des équipements temporaires, nous pouvons fournir une solution palliative vitale permettant à ces institutions de fonctionner. Je souligne qu'il s'agira de mesures exceptionnelles qui, selon nous, n'augmenteront pas sensiblement le coût de la Mission mais dont les effets sur le renforcement des capacités de nos partenaires haïtiens et sur la réduction des risques politiques et humanitaires seront incommensurables.

Enfin, dans toutes ces activités, la MINUSTAH continuera d'œuvrer à l'appui de l'action globale des Nations Unies pour promouvoir un programme social équilibré et développer le capital humain qui fera d'Haïti une société plus stable et plus équitable. C'est le genre de progrès que nous souhaitons tous et qui créeront un environnement stable pouvant permettre un retrait sans risques de la MINUSTAH.

Dans mon bureau à Port-au-Prince, j'ai un tableau haïtien qui représente Haïti sous la forme d'un patient hospitalisé. Ce patient est entouré de docteurs internationaux et de Casques bleus des Nations Unies et, à son chevet, il y a une rangée d'amis et de sympathisants en train de prier pour sa guérison.

Le message d'espoir que je souhaite transmettre aujourd'hui est que, trois mois après mon retour en Haïti, où j'ai travaillé pour la dernière fois en 2007, je pense que le malade est plus fort et plus résilient que nous avons pu le croire. Après deux siècles de profondes divisions politiques et sociales, et malgré la tragédie qui l'a frappé en janvier, Haïti a une vision claire, simple et partagée par la majorité de ses citoyens, concernant la renaissance de l'État. Cette vision, que le Gouvernement a définie dans son Plan d'action national, propose une stratégie pour surmonter les difficultés historiques en matière de gouvernance,

encourager les investissements et s'attaquer aux inégalités de longue date. Même s'il reste beaucoup à faire, il existe un consensus remarquable en Haïti sur les grandes lignes de la voie à suivre, au sein de l'ensemble de la classe politique et entre le secteur public et le secteur privé.

Je pense donc que face à cette tragédie, une chance historique s'offre à Haïti. Si nous arrivons à esquiver les risques des 12 prochains mois, 2010 pourrait aussi marquer le début d'une nouvelle ère de stabilité. Aujourd'hui, Haïti a besoin d'un bras secourable sur lequel il peut s'appuyer pendant son relèvement. Tel est le rôle que nous, en tant que communauté internationale, pouvons jouer. Depuis le 12 janvier, les offres d'assistance au peuple haïtien sont venues de tous les continents. Pour l'ONU, le défi consiste à contribuer à la création d'un environnement dans lequel cette bonne volonté et cette générosité peuvent immédiatement se traduire par un appui concret essentiel. L'impact de cet appui doit être visible, afin de fournir l'impulsion psychologique nécessaire, pour faire face aux tâches qui nous attendent.

Je pense qu'avec une augmentation modeste de l'appui que nous fournissons déjà, Haïti sera en mesure d'avancer tout seul. Ce serait la meilleure issue à la tragédie du 12 janvier 2010 et un hommage nécessaire et approprié à ceux que nous avons perdus. C'est dans cet esprit que je demande aux membres du Conseil d'appuyer les recommandations du Secrétaire général.

Pour terminer, je voudrais remercier les États Membres de l'ONU et le Conseil pour l'appui extraordinaire qu'ils ont apporté à la MINUSTAH et à Haïti ces derniers mois. Je voudrais conclure en promettant personnellement au Conseil de continuer dans les mois à venir à employer toute mon énergie pour faire face aux défis qu'il nous reste à relever.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie M. Mulet de son exposé. Je voudrais saisir cette occasion pour lui exprimer également notre reconnaissance pour ses qualités de meneur et pour son dévouement exceptionnel et le remercier pour la manière dont il sert l'Organisation des Nations Unies.

Je donne maintenant la parole au Premier Ministre d'Haïti, S. E. M. Jean-Max Bellerive.

M. Bellerive (Haïti) : Je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir accepté

d'entendre, par mon intermédiaire, la voix d'Haïti durant leurs délibérations.

Mes propos seront brefs, compte tenu de la concordance de vues avec le rapport du Secrétaire général (S/2010/200) et l'intervention de son Représentant spécial en Haïti.

Le Gouvernement haïtien souhaite cependant remercier les États membres du Conseil de sécurité pour l'élan de solidarité manifesté à l'égard du peuple haïtien dès le lendemain du séisme. Nous remercions particulièrement le Conseil de sécurité d'avoir autorisé le déploiement d'effectifs militaires et de police supplémentaires au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Entre autres, nous saluons l'envoi de compagnies du génie du Japon et de la République de Corée dès le mois de février pour accroître les capacités opérationnelles de la Mission et appuyer les actions humanitaires.

Étant donné les défis majeurs que posent la gestion et l'installation des camps de déplacés à Port-au-Prince ainsi que la réhabilitation des infrastructures détruites par le tremblement de terre, nous encourageons les États Membres, dans la mesure de leurs possibilités, à déployer encore davantage d'ingénieurs, d'autant que la MINUSTAH dispose de l'espace nécessaire pour le déploiement de matériel de génie supplémentaire.

Nous comprenons que l'envoi d'unités de police formée additionnelles est en cours de discussion. À ce propos, le Gouvernement haïtien accueillerait favorablement le renforcement envisagé de la composante de police de la Mission.

Le séisme a profondément modifié le contexte dans lequel la MINUSTAH appuie l'État haïtien. Pour le Gouvernement, les 18 prochains mois présenteront de nouveaux risques et des défis accrus posés par la gestion de la réponse postdésastre et le lancement des chantiers de relèvement, de reconstruction et de refondation du pays.

La présence de la MINUSTAH demeure nécessaire afin de consolider les acquis du processus de stabilisation et créer les conditions propices pour amorcer un développement socioéconomique durable. Nous estimons que le mandat actuel de la Mission est adéquat. Cependant, il est apparu qu'un ajustement temporaire du mandat serait souhaitable afin que l'appui au Gouvernement puisse, à court terme,

répondre de façon plus efficiente et directe à la situation postdésastre. Tout cela a été discuté largement à Port-au-Prince avec le Représentant spécial du Secrétaire général.

Nous partageons l'approche proposée par le Secrétaire général et les ajustements mineurs au mandat tels que formulés dans son dernier rapport (S/2010/200) en matière de sécurité, d'appui aux institutions de l'état de droit et aux initiatives du Gouvernement en faveur de la décentralisation.

Concernant la sécurité publique, la Police nationale d'Haïti (PNH) a subi de lourdes pertes en vies humaines et en équipement lors du séisme du 12 janvier. Un renforcement de la présence policière de la MINUSTAH permettra dès lors d'accélérer le développement des capacités de la PNH à assurer la sécurité des personnes, et particulièrement des populations déplacées, et de prévenir une résurgence des groupes armés.

L'une des priorités du Gouvernement, à travers le Ministère de la justice et de la sécurité publique, vise à rétablir les capacités opérationnelles des acteurs de la justice et à garantir l'accès à la justice au sein des communautés affectées. Nous saluons la proposition de mise à disposition du Gouvernement des installations et des équipements de la MINUSTAH afin que les institutions de l'état de droit soient mieux à même de remplir leurs fonctions. De même, un appui logistique et technique accru au Ministère de l'intérieur et aux collectivités territoriales dans les 10 délégations départementales, aussi sur une courte période de 18 mois, permettra au Gouvernement d'avancer dans la mise en œuvre d'une politique de décentralisation et de développement régional, qui est l'une des meilleures réponses possibles aux causes et aux conséquences de l'ampleur du désastre ayant découlé du séisme du 12 janvier 2010.

La consolidation du processus démocratique et de la stabilité politique est indispensable pour la réussite du processus de reconstruction mais également pour attirer les investissements et favoriser la création d'emplois. À cet égard, le Président de la République a clairement réaffirmé sa volonté d'organiser des élections générales avant la fin de son mandat, sur la base des conclusions de la mission de faisabilité électorale que le Secrétaire général a bien voulu dépêcher en Haïti.

Compte tenu des conditions actuelles, l'appui technique, logistique et sécuritaire de la MINUSTAH

sera nécessaire pour assurer la tenue d'élections libres et transparentes, selon le calendrier qui sera établi par les autorités compétentes. De même, il est souhaitable que la MINUSTAH puisse jouer un rôle important dans la coordination de l'assistance électorale et internationale pour garantir son efficacité.

Les défis qui se posent sur la route de la stabilisation d'Haïti étaient énormes avant le 12 janvier 2010. Ils le sont encore davantage aujourd'hui. Cependant, la solidarité clairement exprimée par la communauté internationale, et particulièrement par l'ONU, donne au peuple et au Gouvernement haïtiens l'espoir, la certitude que des lendemains meilleurs sont possibles.

Je tiens à terminer en remerciant l'ONU pour la nomination de cet extraordinaire ami d'Haïti qu'est M. Edmond Mulet, en remplacement du regretté Hédi Annabi. J'en profite pour saluer les milliers d'hommes et de femmes qui, au sein de l'Organisation ou en collaboration avec elle, luttent chaque jour pour le relèvement de mon pays. Nous avons encore besoin de leur aide. Nous ferons tout pour la mériter.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre Bellerive de la déclaration extrêmement importante qu'il vient de prononcer au nom de son gouvernement. Nous lui sommes très reconnaissants.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous sommes reconnaissants d'avoir organisé ce débat qui tombe à point nommé. Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Premier Ministre Jean-Max Bellerive. Son dynamisme est et restera déterminant dans les efforts de reconstruction entrepris par Haïti. Ma délégation est également reconnaissante à M. Edmond Mulet, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé et, plus important encore, de son dévouement et de l'excellent travail qu'accomplit la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) dans des conditions très difficiles.

Je réaffirme l'appui indéfectible du Brésil à Haïti. Nous partageons la vision de M. Bellerive pour un Haïti transformé, telle qu'elle est exprimée dans le Plan d'action national : une vision selon laquelle le renforcement des institutions, la décentralisation et le développement régional permettent de jeter les bases

d'un pays prospère et stable. Nous partageons également la vision que vient d'énoncer clairement M. Mulet au nom du Secrétaire général sur la meilleure façon pour l'ONU d'appuyer ce processus.

Le tremblement de terre du 12 janvier a frappé au cœur politique, social, économique et culturel d'Haïti. Quelle que soit la statistique prise en compte – le nombre de victimes, le pourcentage du produit intérieur brut réduit à néant en quelques secondes, la capacité institutionnelle perdue pour de nombreuses années, ou toute autre statistique – il est malheureusement clair que le mot « dévastation » ne surévalue pas ce qui est survenu dans le pays. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2010/200), les statistiques ne laissent entrevoir qu'une partie de la dimension humaine de la catastrophe ou des efforts qu'il va falloir déployer pour faire face à ses conséquences.

Toute tragédie ouvre des perspectives. Les résultats de la conférence pour la reconstruction d'Haïti, qui s'est tenue à New York le 31 mars, sont très prometteurs, car des milliards de dollars ont été promis pour permettre aux Haïtiens de mieux reconstruire leur pays. Notre plus important défi consiste désormais à traduire la solidarité mondiale dans la réalité. Nous demandons instamment aux donateurs et aux partenaires de verser les sommes promises sans tarder et nous insistons sur la nécessité de mettre en place au plus vite les structures de gouvernance du fonds fiduciaire multibailleurs. Nous nous félicitons de la récente adoption par le Parlement haïtien de la loi qui porte création de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti.

La stabilité politique est indispensable à la reconstruction du pays. Nous appelons tous les acteurs présents en Haïti à œuvrer ensemble à la promotion des intérêts nationaux du pays sur le long terme. Nous approuvons l'intention du Gouvernement d'organiser des élections générales le plus tôt possible en 2010, et ce afin de permettre la reconstitution intégrale des deux chambres du Parlement et le transfert des pouvoirs à un nouveau Président élu d'ici à février 2011. Le Brésil approuve le rôle coordonnateur que joue la MINUSTAH dans l'organisation des prochaines élections, en collaboration avec d'autres acteurs, notamment l'Organisation des États américains, dont l'assistance à Haïti reste très précieuse.

La MINUSTAH continue de jouer un rôle central dans les stratégies et les efforts internationaux en vue

de la reconstruction d'Haïti. Son rôle, qui consiste à promouvoir la stabilité, la sécurité et l'état de droit, est irremplaçable. L'environnement dans lequel elle opère maintenant est lui aussi très particulier; il exige un accroissement des ressources politiques, humaines et matérielles pour l'ensemble des aspects couverts par le mandat global de la Mission.

Nous appuyons l'approche énoncée dans le rapport du Secrétaire général, y compris les recommandations qui figurent aux paragraphes 49 et 75 concernant le rôle futur de la MINUSTAH en appui au Gouvernement haïtien. Nous partageons l'évaluation selon laquelle le séisme n'a pas détruit les acquis de la stabilisation de ces dernières années mais a créé de nouveaux obstacles. Le concours de la MINUSTAH sera indispensable pour aider le Gouvernement à conserver les acquis de la stabilisation et à amorcer une transition sans heurt vers la reconstruction à long terme.

Le Brésil estime que le rôle de la MINUSTAH dans les mois à venir sera particulièrement important dans les domaines suivants.

Pour ce qui est de la sécurité, la Mission doit continuer à appuyer la Police nationale haïtienne pour l'aider à maintenir la sécurité et l'ordre public, notamment dans les camps de déplacés, et contribuer à renforcer les capacités de la Police nationale haïtienne. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général qui préconise l'augmentation des effectifs de police, recommandation qui a également été mentionnée par le Premier Ministre Jean-Max Bellerive.

En ce qui concerne l'aide humanitaire et les efforts de relèvement, la MINUSTAH doit coordonner les opérations d'aide humanitaire et, le cas échéant, leur fournir un appui logistique. Nous approuvons le point de vue du Secrétaire général concernant le rôle capital d'autonomisation que peut jouer la Mission dans les efforts de relèvement en utilisant pleinement ses ressources, y compris, si besoin est, ses ingénieurs militaires.

En ce qui concerne la stabilité politique et les élections, la Mission continuera à jouer un rôle très important à cet égard afin d'aider le Gouvernement, par l'intermédiaire des bons offices du Représentant spécial, et de contribuer à la préparation des élections.

Pour ce qui est de la capacité et de la transformation de l'État, nous appuyons les vues du

Secrétaire général concernant la nécessité de restaurer et de renforcer les capacités opérationnelles des institutions haïtiennes et la fourniture d'une aide supplémentaire recommandée au paragraphe 71.

Si je devais mettre en évidence une priorité absolue parmi les nombreux besoins auxquels doit répondre la communauté internationale en Haïti, ce serait l'édification de l'État. Depuis beaucoup trop longtemps, nous essayons d'aider les Haïtiens sans la participation directe du Gouvernement et des institutions publiques. Nous avons maintenant l'occasion d'axer nos efforts sur la promotion de la vision d'un État renouvelé capable de fournir des services et d'offrir des débouchés à l'ensemble de sa population – vision qui a été présentée par le Gouvernement haïtien à la conférence du 31 mars. Il s'agit de loin de l'investissement le plus durable et le plus rentable que peut effectuer la communauté internationale en Haïti.

M. Puente (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, pour commencer, souhaiter la bienvenue au Premier Ministre Jean-Max Bellerive et le remercier de son rôle directeur et de la déclaration qu'il a prononcée aujourd'hui. Je réaffirme la solidarité de mon pays avec son pays et son gouvernement après la tragédie qui est survenue au début de l'année. Je voudrais également remercier M. Edmond Mulet, Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2010/200) et le féliciter du travail extraordinaire qu'il accomplit. Nous connaissons tous le professionnalisme et la détermination dont il fait preuve dans l'action qu'il mène.

Comme l'a indiqué M. Mulet, tout défi ouvre des perspectives. Nous reconnaissons par conséquent que la tragédie sans égale qu'a vécue le peuple haïtien offre à l'ONU une occasion historique de réviser sa stratégie globale afin d'aider le peuple haïtien non seulement à s'atteler à la reconstruction de son pays en utilisant ses propres capacités et ses propres ressources, mais également à surmonter les problèmes structurels liés à son développement économique et social et les problèmes institutionnels.

Nous devons imprimer en Haïti un nouvel élan décisif pour son développement à long terme. Ce sera le grand défi que l'ONU et la communauté internationale devront relever dans les mois à venir. Alors que la population et les institutions haïtiennes ont fait preuve d'une capacité de récupération

admirable, le tremblement de terre a néanmoins créé de nouveaux besoins et entamé la capacité de l'État à y répondre.

Fort heureusement, nous pouvons compter sur l'appui de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) au Gouvernement et au peuple haïtiens pour leur ouvrir de nouvelles perspectives politiques, ainsi qu'en matière de sécurité, de protection et de relèvement, et leur permettre ainsi de s'acheminer vers un environnement propice à la reconstruction et au développement du pays. La MINUSTAH est dotée d'un mandat bien équilibré entre ses responsabilités de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de développement, et possède l'expérience et les capacités requises pour répondre aux besoins en matière de secours humanitaires d'urgence et de maintien de l'ordre public, et, comme à présent, de reconstruction.

Juste après le séisme, mon pays a indiqué qu'il était nécessaire de revoir le mandat de la MINUSTAH, et a formulé une proposition à cet effet, afin d'adapter ce mandat aux besoins sur le terrain, dans les domaines de l'aide humanitaire et du maintien de la stabilité et de la sécurité du pays, entre autres. C'est pourquoi nous nous félicitons du réexamen effectué par le Secrétaire général, et du résultat duquel le Conseil de sécurité se trouve à présent saisi. Nous appuyons globalement les recommandations du Secrétaire général concernant le rôle futur de la Mission.

Ma délégation reconnaît la nécessité de maintenir la stabilité politique et sociale qui s'imposent pour permettre la reconstruction et assurer une passation des pouvoirs démocratique et sans heurt au début de l'année 2011. Mon pays redit qu'il est disposé à collaborer avec Haïti sur le plan électoral une fois que le Gouvernement haïtien aura défini les priorités, les échéances et les domaines dans lesquels il pourrait avoir besoin de cette aide. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général tendant à renforcer l'assistance électorale apportée par la MINUSTAH afin qu'elle joue le rôle principal dans la coordination de l'assistance électorale internationale, et pour éviter les doubles emplois. Sans aucun doute, le soutien de la Mission aux autorités électorales haïtiennes, en matière de planification, d'assistance technique, de logistique et de sécurité, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation des États américains et d'autres acteurs concernés, sera crucial pour mener à bien en temps voulu des élections libres et régulières.

Pour ce qui est de la phase d'aide d'urgence en cours, nous pensons qu'elle doit rester prioritaire étant donné l'ampleur et la complexité de la crise sur le terrain, et pour faire face aux besoins de logements, de nourriture et de services de base de plus d'un million de personnes déplacées nécessitant une aide d'urgence en prévision de la saison des pluies. À cet égard, nous saluons la recommandation du Secrétaire général visant à charger la Mission de faciliter la coordination et la planification de l'aide humanitaire, en étroite coopération avec le Gouvernement haïtien et les acteurs humanitaires nationaux et internationaux présents sur le terrain.

C'est un fait qu'aujourd'hui Haïti a besoin d'une police nationale efficace et compétente pour assurer la protection des personnes déplacées, des femmes, des enfants et des invalides, et en tant que mesure préventive face à l'émergence potentielle de troubles à l'ordre public et de violences perpétrées par des bandes composées de détenus échappés de prison après le tremblement de terre. Par conséquent, nous appuyons également la proposition du Secrétaire général de renforcer les effectifs de la MINUSTAH avec des effectifs de police supplémentaires.

La MINUSTAH a le mandat et les capacités requis pour aider le Gouvernement haïtien à réaliser les objectifs qu'il s'est fixés dans le cadre de sa nouvelle politique de décentralisation, de renforcement des institutions et de développement régional. Néanmoins, nous reconnaissons qu'il est nécessaire de renforcer le rôle consultatif de la Mission auprès de la police, du Ministère de la justice et de la sécurité publique, ainsi que des principales institutions judiciaires et pénitentiaires, comme le propose le Secrétaire général. Si le Gouvernement haïtien le requiert, nous pourrions envisager comme le propose le Secrétaire général, de fournir provisoirement aux institutions haïtiennes une aide technique par l'entremise d'experts de la MINUSTAH.

Pour terminer, je voudrais aborder la question du développement social, que nous considérons comme prioritaire, comme cela a déjà été dit. Mon pays estime que nous devons prendre en compte la recommandation du Secrétaire général tendant à accentuer le volet de la protection sociale au niveau des activités de l'ONU afin de permettre au peuple haïtien de régler lui-même des problèmes de longue date comme la pauvreté, le chômage et l'inégalité socioéconomique. Ces facteurs structurels, qui provoquent souvent violences et

conflits, constituent en cela des obstacles à l'instauration d'un développement durable.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer, souhaiter une chaleureuse bienvenue au Premier Ministre, M. Bellerive. Nous saluons sa remarquable déclaration et nous lui sommes particulièrement reconnaissants des vues de son gouvernement sur le rôle attendu de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) dans les mois à venir. Je tiens également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, de son exposé très complet, et surtout de son travail extraordinaire à la tête des efforts de l'ONU en Haïti depuis le tragique tremblement de terre du 12 janvier. Nous tenons à le remercier, ainsi que tout le personnel de la MINUSTAH, pour leur dévouement, leur abnégation et le sacrifice qu'ils ont consenti.

M^{me} Michelle Obama a visité Haïti il y a quelques semaines, trois mois après le tremblement de terre. Elle a de nouveau adressé, lors de ce voyage, les sincères condoléances des États-Unis au peuple haïtien face aux pertes immenses qu'il a subies. Elle a transmis de la part du Président Obama un message clair : les États-Unis continueront comme ils l'ont fait à travailler aux côtés du peuple haïtien. L'épouse du Président a aussi eu la possibilité, pendant son voyage, de visiter les locaux de l'ONU, de remercier M. Mulet et l'ensemble de la famille des Nations Unies de l'appui qu'ils apportent sans relâche à la population haïtienne, de louer leur héroïsme face à la plus grande perte humaine qu'ait jamais connue l'ONU, et de souligner l'importance d'un véritable effort international pour le relèvement et la reconstruction d'Haïti. La gratitude américaine à l'égard des contributions apportées par les nombreux pays représentés ici aujourd'hui sous formes de contingents, de forces de police ou d'aide financière, profonde et durable. Nous sommes fiers de travailler ensemble au sein d'une communauté internationale unie pour venir en aide au Gouvernement et au peuple haïtiens.

Au cours de la conférence des donateurs du 31 mars, la communauté internationale s'est engagée de concert à verser près de 10 milliards de dollars d'aide à Haïti, dont 5 milliards dès 2010 et 2011. Pour notre part, les États-Unis contribueront à hauteur de 1 milliard 150 millions de dollars au relèvement et à la reconstruction d'Haïti. Ces fonds permettront d'appuyer les projets de renforcement des secteurs de

l'agriculture, de l'énergie, de la santé, de la sécurité et de la gouvernance du Gouvernement haïtien.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité est réuni pour trouver à un consensus sur l'avenir de la MINUSTAH, qui doit évidemment faire face à une situation bien différente après la dévastation causée par le tremblement de terre. Nous partageons l'analyse du Secrétaire général selon laquelle les 12 à 18 prochains mois seront une période à haut risque pour Haïti, où il faudra s'employer à atteindre simultanément les objectifs politiques, de sécurité, de protection et de relèvement. Nous sommes également d'avis que, pendant cette période, le rôle de l'ONU et des États Membres devrait consister à aider le Gouvernement et les institutions d'Haïti à s'acquitter de leurs responsabilités tout en respectant leur autorité, leur souveraineté et leurs prérogatives.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le futur rôle de la MINUSTAH tel que proposé par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2010/200). Je souhaiterais exposer notre point de vue au sujet de six recommandations en particulier.

Premièrement, nous sommes favorables à ce que la MINUSTAH assume le rôle principal, notamment au niveau de l'assistance technique au cours du processus électoral, afin d'en assurer l'efficacité et d'éviter les doubles emplois. Nous invitons aussi des organisations régionales clefs telles que l'Organisation des États américains, qui interviennent au sein du cadre de coordination de la MINUSTAH, à fournir un appui électoral.

Deuxièmement, nous sommes tout à fait d'accord pour que le Représentant spécial continue de superviser les activités de l'ensemble du système des Nations Unies en Haïti, et pour que les composantes militaire, de logistique et de police et de la MINUSTAH appuient pleinement dans les limites de leurs moyens et de leurs capacités, les efforts humanitaires et de relèvement.

Troisièmement, les personnes déplacées continuent d'avoir besoin d'aide, notamment s'agissant de leur réinstallation dans des zones plus sûres et moins sujettes aux inondations. Bien qu'un travail extraordinaire ait été fait pour assurer la protection des personnes déplacées et faire en sorte qu'elles aient des conditions de vie plus sûres, la MINUSTAH doit maintenant œuvrer de concert avec le Gouvernement haïtien et ses autres partenaires pour parvenir à une solution plus permanente et progresser vers une action davantage ancrée dans les collectivités locales.

Quatrièmement, nous convenons avec le Secrétaire général qu'il faut renforcer l'appui qu'apporte la MINUSTAH à la Police nationale haïtienne, afin de maintenir, en particulier, une présence policière plus viable et plus visible dans toutes les zones touchées par le séisme, y compris au niveau des camps de déplacés, où la protection des personnes doit être assurée. Mon gouvernement est prêt à appuyer un renforcement des effectifs de police de la MINUSTAH de 680 éléments supplémentaires étant entendu que le Secrétariat devra nous expliquer en détail comment il est parvenu à ce chiffre en fournissant des données analytiques ventilées sur les tâches de police à effectuer par les nouveaux renforts. Nous souhaiterions également recevoir des informations supplémentaires sur le nouveau concept opérationnel de la composante de police de la MINUSTAH, notamment sur les postulats sur lesquels est fondée l'estimation du temps où sera nécessaire la capacité de police renforcée. Nous voulons nous assurer que la MINUSTAH dispose d'effectifs suffisants pour s'acquitter des tâches essentielles qui lui sont confiées dans le cadre de son mandat, mais nous souhaitons également nous assurer que l'ensemble du personnel de police autorisé est utilisé le plus efficacement possible.

Bien sûr, le Secrétariat dépend des États Membres pour l'envoi des renforts de police autorisés par le Conseil, et notamment d'unités de police constituées bien entraînées et suffisamment équipées. Nous félicitons les pays qui ont déjà déployé des unités de police constituées et nous encourageons tous ceux qui peuvent également apporter leur contribution en la matière au travail de la MINUSTAH à le faire le plus rapidement possible.

Cinquièmement, nous félicitons l'ONU d'avoir instinctivement évité d'adopter des réflexes de routine dans cette terrible situation. Nous comprenons que cela peut être délicat ou embarrassant pour le personnel de la MINUSTAH de disposer de bureaux fonctionnels, d'ordinateurs et de véhicules si ses homologues haïtiens sur place n'en ont pas. Nous comprenons donc parfaitement que les responsables de la Mission soient soucieux d'apporter un appui logistique direct aux institutions haïtiennes qu'ils sont chargés d'aider, et nous comprenons que les représentants spéciaux dans le cadre de nombreuses autres missions aient obéi aux mêmes réflexes et qu'ils aient connu les mêmes frustrations lorsqu'ils n'ont pas été autorisés à en faire autant.

Cela dit, nous voudrions savoir comment le Secrétariat se propose de gérer les coûts de maintenance et d'assumer les responsabilités juridiques en jeu dans les cas où du matériel ou des véhicules de l'ONU sont prêtés à des responsables haïtiens. Nous nous demandons s'il ne serait pas plus rentable et plus viable que les autres acteurs internationaux du développement utilisent les contributions volontaires pour l'achat de matériel et de véhicules et en fassent directement don. Puisque ces propositions sont supposées être des solutions palliatives, et en attendant l'aide à long terme prévue, quelles en seraient les répercussions sur le fonctionnement de la Mission si elle voyait ses capacités logistiques amoindries de ce fait, même à court terme? Nous espérons que le Secrétariat et la MINUSTAH se pencheront sur ces problèmes avant de poursuivre sur la voie proposée.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général quand il estime qu'il est nécessaire d'investir dans le renforcement des capacités de l'État haïtien et de son capital humain. À cet effet, nous voyons l'intérêt d'un détachement de conseillers de la MINUSTAH au sein des institutions et départements de la fonction publique haïtiens pour lesquels le Gouvernement en aura exprimé la demande. Une telle mesure a certainement un sens là où la MINUSTAH a déjà fourni des conseils et une assistance importants, dans le cadre de son mandat, comme par exemple dans le secteur de l'état de droit.

Parallèlement, sachant que la MINUSTAH envisage d'étendre ses activités à d'autres secteurs de l'appui à la gouvernance où elle n'opérait pas jusque-là, nous souhaiterions mieux connaître les raisons de ce choix de passer par la MINUSTAH plutôt que par le Programme des Nations Unies pour le développement, les institutions financières internationales concernées ou d'autres acteurs bilatéraux et multilatéraux.

Enfin, le Secrétaire général nous a fait part d'une série de propositions visant à permettre à la MINUSTAH d'appuyer de façon optimale le Gouvernement haïtien en cette période critique où les besoins sont si grands. Nous continuerons quant à nous à nous tenir aux côtés du peuple et du Gouvernement haïtiens et à œuvrer de concert avec les autres partenaires en faveur de cette cause urgente. En conséquence, les États-Unis restent disposés à examiner toute modification pertinente qu'il conviendrait d'apporter à la stratégie et aux effectifs de la MINUSTAH dans le cadre de son mandat.

M. Araud (France) : Le représentant de l'Union européenne prononcera tout à l'heure une intervention à laquelle la France s'associe. Je salue la présence du Premier Ministre haïtien, M. Jean-Max Bellerive. Comme le Président de la République française, Nicolas Sarkozy, l'avait dit lors de sa visite à Haïti en février, c'est aux Haïtiens et à eux seuls de définir leur projet national. M. Bellerive a, aux côtés du Président Préval, œuvré avec énergie et efficacité pour présenter ce projet, qui a reçu le soutien de la communauté internationale lors de la conférence de New York.

Je voudrais aussi rendre hommage au Représentant spécial et, à travers lui, à tous les personnels de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de l'ONU qui travaillent sans relâche dans des conditions extrêmement difficiles. Malgré des pertes terribles, la MINUSTAH a fait face à la situation avec une efficacité remarquable. La situation sécuritaire reste sous contrôle. Le processus politique n'a pas été interrompu. L'aide humanitaire s'appuie sur le dispositif de la MINUSTAH. M. Mulet a joué un rôle irremplaçable en assurant la continuité de l'action de l'ONU. Il jouit du respect et de la confiance des Haïtiens, comme l'a dit le Premier Ministre, M. Bellerive. Il doit bénéficier du plein soutien du Conseil de sécurité.

Le drame qui a frappé Haïti est l'occasion d'inventer un nouveau modèle politique, économique et social pour Haïti, un modèle reposant sur une répartition des ressources plus juste grâce à une décentralisation politique, institutionnelle et économique. La MINUSTAH a un rôle essentiel à jouer dans ce contexte, celui de contribuer à la création d'un environnement politique et sécuritaire favorable. Ce rôle n'a pas changé depuis le séisme. Mais l'ampleur des besoins et des défis a augmenté.

Nous marquons notre soutien à l'approche développée dans le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/200) : les bons offices politiques, le maintien de l'ordre, la promotion des droits de l'homme et le renforcement de l'état de droit doivent plus que jamais constituer le cœur du mandat de la MINUSTAH.

Nous estimons aussi, comme le Représentant spécial, qu'il est temps de développer une nouvelle approche donnant la priorité au renforcement de l'État haïtien. C'est pourquoi nous approuvons le principe d'une intervention renforcée de la MINUSTAH en

appui des institutions haïtiennes, qui constituent une réponse pragmatique à une situation extraordinaire. La priorité est de consolider les institutions touchant à l'état de droit, en particulier le secteur de la justice. Cette intervention devra naturellement se faire dans le respect des institutions de la souveraineté haïtienne, la MINUSTAH agissant en dernier ressort et à titre temporaire.

La conférence de New York a été un succès financier mais aussi politique. Un suivi régulier des montants alloués et du degré d'avancement des projets et réformes annoncés sera indispensable. Nous nous réjouissons donc de l'adoption par le Parlement haïtien de la loi portant création de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, qui rendra possible la mise en œuvre du plan d'action élaboré par le Gouvernement haïtien. Mais si le chantier de la reconstruction doit être lancé, nous ne devons pas pour autant oublier l'urgence qui demeure de secourir des centaines de milliers de déplacés, menacés par la saison des pluies et des cyclones.

Les élections législatives et présidentielles à venir constituent également un enjeu essentiel pour Haïti. La France salue la détermination du Gouvernement haïtien à tenir ces élections dans les délais impartis pour que le transfert constitutionnel des pouvoirs puisse intervenir le 7 février 2011 comme prévu. Créer les conditions pratiques et politiques de la tenue d'élections crédibles, dans le respect du calendrier électoral, constitue une autre priorité pour la MINUSTAH dans les mois qui viennent. Cela passera notamment par un engagement actif du Représentant spécial sur la question de la réforme du Conseil électoral provisoire. Nous encourageons aussi M. Mulet à user de ses bons offices pour favoriser un consensus au sein de la classe politique et de la société civile haïtiennes sur les modalités de la réforme constitutionnelle.

La France est fortement engagée au sein de la MINUSTAH avec, notamment, le déploiement de 200 gendarmes et policiers, ce qui fait de notre pays un des tout premiers contributeurs de police à cette Mission. Nous envisageons en outre d'apporter, en coopération avec nos partenaires, un appui au déploiement de policiers africains francophones. La France apportera aussi un appui direct à la Police nationale haïtienne et aux pompiers, en particulier sous la forme de l'envoi de 110 véhicules. Nous avons aussi déployé, en coordination avec la MINUSTAH, des capacités de génie militaire pour contribuer au

déblaiement de Port-au-Prince et à d'autres actions urgentes dans ce domaine. La France poursuivra son action et son engagement aux côtés du peuple et du Gouvernement haïtiens, en étroite coordination avec l'Organisation des Nations Unies. Elle le fera dans le cadre d'un effort global, impliquant l'État mais aussi les collectivités locales, notamment les départements français des Caraïbes, les organisations non gouvernementales et la diaspora haïtienne vivant en France.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également M. Edmond Mulet, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), de son exposé. Je salue la présence de M. Jean-Max Bellerive, Premier Ministre d'Haïti, à cette séance du Conseil.

Le puissant séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier a entraîné des pertes et des dommages sans précédent et posé de nouvelles difficultés et de nouveaux obstacles aux efforts de stabilisation déployés par le Conseil de sécurité en Haïti. Mon pays a été affligé par les lourdes pertes subies par le personnel de la MINUSTAH durant le tremblement de terre. Nous rendons hommage à M. Mulet et à tout le personnel de la MINUSTAH pour leur courage, leur dévouement et leurs sacrifices. Selon un proverbe chinois, quand une catastrophe se produit quelque part, l'aide afflue de toutes parts. Ces trois derniers mois, l'assistance internationale, les marques de solidarité et une aide généreuse n'ont cessé de déferler en Haïti.

À la suite du tremblement de terre, le Gouvernement chinois a immédiatement apporté une assistance à Haïti sous différentes formes et a continué de déployer des efforts énergiques pour aider le Gouvernement et le peuple haïtiens à surmonter leurs difficultés. Nous sommes heureux de constater qu'après la catastrophe, la situation en matière de sécurité est restée calme et que des progrès constants sont réalisés dans les activités de secours et de relèvement. Nous sommes convaincus que, sous la conduite du Gouvernement haïtien et avec l'appui et l'assistance de la communauté internationale, le Gouvernement et le peuple d'Haïti pourront bientôt reconstruire leurs maisons, panser leurs plaies et se diriger vers un avenir radieux placé sous le signe de la paix, de la stabilité et du développement durable.

L'attention internationale est axée sur la situation d'Haïti après la catastrophe et sur la reconstruction du pays. Nous appuyons l'assistance apportée actuellement à Haïti par l'ONU et la communauté internationale pour que le pays poursuive ses efforts visant à assurer la stabilité et à procéder à la reconstruction le plus rapidement possible. Le processus de relèvement et de reconstruction en Haïti sera long, ardu et difficile. Toutes les parties doivent respecter pleinement la souveraineté d'Haïti et veiller à ce que le Gouvernement et le peuple haïtiens jouent un rôle prépondérant dans le processus de stabilisation et de reconstruction. L'ONU doit continuer de tenir un rôle important dans la coordination du processus de stabilisation et de l'assistance internationale apportée à Haïti en vue de la reconstruction du pays après la catastrophe.

La Chine salue le rapport que le Secrétaire général a soumis il y a quelques jours (S/2010/200) et prend note de ses recommandations relatives au futur rôle de la MINUSTAH. En outre, la Chine croit comprendre que certaines parties concernées espèrent que l'ONU apportera une assistance et un appui plus importants afin de promouvoir la stabilité politique, de maintenir la sécurité, d'appuyer les élections, de renforcer l'état de droit et de reconstituer les capacités de l'État haïtien.

La Chine estime que les principaux organes et organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les principaux donateurs doivent jouer leur rôle dans les limites de leurs mandats respectifs. Dans le même temps, les tâches doivent être clairement réparties et la coordination améliorée pour éviter les doubles emplois et le gaspillage des ressources.

Depuis plus de cinq ans, la MINUSTAH contribue largement à la sécurité et à la stabilité d'Haïti. Compte tenu des circonstances actuelles, il est évident que le rôle de la MINUSTAH dans le processus de stabilisation en Haïti est important. La Chine est favorable à un renforcement des capacités de la MINUSTAH pour que celle-ci puisse mieux s'acquitter de son mandat actuel. La MINUSTAH est une mission de maintien de la paix et, de ce fait, sa fonction essentielle est de maintenir la sécurité et la stabilité en Haïti.

S'agissant de la promotion de la stabilité politique en Haïti, du rétablissement des capacités de l'État, de l'assistance électorale et du renforcement de l'état de droit, la MINUSTAH peut apporter une

assistance et un appui appropriés dans les limites de son mandat et de ses capacités, mais elle doit s'abstenir de se charger de toutes les tâches et de s'écarter ce faisant de sa mission principale de maintien de la paix. Par sa résolution 1908 (2010), le Conseil de sécurité a autorisé une augmentation de 3 500 personnes des effectifs de la MINUSTAH. Le déploiement intégral de ces effectifs supplémentaires prendra du temps.

En ce qui concerne le renforcement de la composante de police de la MINUSTAH et la reconfiguration de sa composante militaire, la Chine considère que le Conseil de sécurité et le Département des opérations de maintien de la paix doivent évaluer en détail la situation et prendre des décisions prudentes. La Chine espère également que l'ONU reconstruira bientôt les installations de la MINUSTAH afin d'assurer la sécurité et la sûreté de son personnel.

M. Assaf (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à S. E. M. Jean-Max Bellerive, Premier Ministre d'Haïti, et le remercier de son intervention. Je remercie également M. Edmond Mulet pour son message d'espoir. Je voudrais faire les observations suivantes.

Nous exprimons de nouveau notre solidarité avec le peuple haïtien suite à la catastrophe humanitaire provoquée par le séisme du 12 janvier dernier, qui a fait 222 000 morts, déplacé un 1,5 million de personnes et causé des dégâts s'élevant à 11,5 milliards de dollars. Malheureusement, il faudra attendre longtemps avant qu'Haïti puisse se relever de cette épreuve. Face à cette catastrophe, nous ne pouvons que répéter ce qu'indique le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que « le meilleur hommage que nous puissions rendre aux victimes est de poursuivre ce qu'ils avaient entrepris : transformer Haïti et bâtir un nouveau pays sur les lieux de la tragédie » (S/2010/200, par. 80).

Nous saluons le Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti que le Gouvernement haïtien a présenté à la conférence des donateurs qui s'est tenue à New York le 31 mars dernier. À cet égard, nous nous félicitons des résultats positifs de la conférence, au terme de laquelle les donateurs se sont engagés à verser une aide de 9 milliards de dollars. La générosité des donateurs reflète la solidarité de la communauté internationale avec le peuple haïtien et souligne l'importance d'une action collective pour faire face aux tragédies auxquelles l'humanité est régulièrement confrontée.

La difficulté consiste désormais à veiller à ce que ces contributions soient versées et à faire de ces dons une réalité sur le terrain. Nous appuyons pleinement la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), qui a perdu 101 fonctionnaires, dont le Chef de la Mission et son adjoint.

Nous saluons les efforts supplémentaires que déploie la Mission, notamment en ce qui concerne les activités de secours, l'aide apportée aux civils, les opérations de sauvetage et le dégagement des routes. Nous sommes conscients que la Mission travaille dans des conditions difficiles et nous remercions les pays qui ont répondu à la demande de renforts, autorisés par la résolution 1908 (2010) du Conseil de sécurité adoptée le 19 janvier dernier.

Nous insistons sur le fait que le peuple et le Gouvernement haïtiens doivent décider en priorité de l'avenir de leur pays. Le Liban appuie les efforts visant à rétablir les capacités nationales et humaines d'Haïti, en particulier par un meilleur accès à l'éducation et à l'information, par la fourniture de débouchés à tous et par la promotion d'un développement équitable, du renforcement de l'état de droit et du respect des droits de l'homme. Le rapport y a fait allusion en parlant d'« investissement dans le capital humain ». Nous nous félicitons donc de la sécurité et de la stabilité politique du pays.

Nous sommes favorables à ce que la MINUSTAH fournisse une assistance technique à Haïti pour les élections à venir. Sur la base du rapport du Secrétaire général et de l'aval donné par le Gouvernement haïtien et conformément à la proposition de M. Mulet, nous nous déclarons prêts à travailler avec les autres membres du Conseil en vue d'adapter le mandat de la MINUSTAH à l'évolution sur le terrain et de fournir l'assistance nécessaire dans les domaines technique, opérationnel et logistique au peuple et au Gouvernement haïtiens tout en respectant l'autorité et les compétences de ce dernier.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui du Premier Ministre d'Haïti, M. Bellerive. Nous tenons également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, de son exposé complet sur l'évolution récente de la situation en Haïti et de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2010/200).

Au lendemain de la catastrophe naturelle, Edmond Mulet a repris le flambeau à la tête de la

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la dirigeant avec habileté et professionnalisme dans des circonstances absolument exceptionnelles. Nous tenons à exprimer notre gratitude au Représentant spécial et à tout le personnel de l'ONU pour l'abnégation avec laquelle ils s'efforcent d'aider les Haïtiens en ces temps difficiles et tragiques.

Nous appuyons les principales conclusions et analyses du rapport du Secrétaire général. Nous convenons que l'assistance internationale devrait être canalisée avant tout par le Gouvernement, car c'est en fin de compte aux Haïtiens eux-mêmes qu'incombe la responsabilité de la reconstruction de ce pays. Le rôle de l'ONU devrait être de coordonner l'aide internationale et de renforcer les capacités des autorités nationales.

Nous appuyons la décision du Président Préval de tenir des élections municipales, législatives et présidentielles avant la fin de l'année 2010. Nous sommes d'accord pour dire avec le Secrétaire général que la MINUSTAH doit jouer le rôle principal dans la coordination de l'assistance électorale internationale dans le cadre de la campagne prochaine.

Le fait que les conditions de sécurité soient restées stables après le tremblement de terre en Haïti est extrêmement important. La décision du Conseil de sécurité d'augmenter de 3 500 personnes les effectifs militaires et de police de la Mission a représenté une réponse efficace et adaptée aux circonstances. Le rapport indique à juste titre que, dans le domaine de la sécurité, de nouveaux défis sont désormais passés au premier plan : il s'agit avant tout de problèmes liés à l'augmentation possible de la criminalité. Il faut faire le maximum pour empêcher un retour de la violence en Haïti. Nous ne saurions accepter que les progrès réalisés ces dernières années par la Mission en matière de stabilisation soient remis en cause. Il faut maintenir l'ordre public et veiller au respect des droits de l'homme, en particulier ceux des femmes et des enfants, dans les zones de relocalisation provisoire des personnes déplacées.

Nous avons examiné avec soin les propositions du Secrétaire général relativement à l'avenir de la MINUSTAH. Nous appuyons ces recommandations et convenons que, compte tenu de la situation, les activités de la MINUSTAH peuvent être effectuées dans le cadre du mandat actuel de la Mission. Un certain nombre de propositions énoncées dans le

rapport, par exemple celle tendant à augmenter de 680 le nombre de membres du personnel de police d'ici à la fin de l'année, méritent un examen approfondi dans le contexte de la mise en œuvre intégrale de la décision du Conseil de sécurité d'augmenter de 3 500 personnes les effectifs militaires et de police de la MINUSTAH.

Il faudra également se pencher davantage sur l'idée consistant à ajouter un volet social au mandat de la MINUSTAH. Cette mission de maintien de la paix, qui est là avant tout pour favoriser la stabilité et faire respecter l'état de droit, n'a pas forcément les connaissances et l'expérience nécessaires dans ce domaine, qui est du ressort d'autres institutions spécialisées.

Les éléments ont causé des dégâts et des pertes humaines sans précédent en Haïti. L'ONU a subi les plus graves pertes de son histoire. Nous rendons hommage à la mémoire de l'ancien Chef de la MINUSTAH, M. Hédi Annabi, et des autres membres du personnel de l'ONU qui ont péri dans ce tremblement de terre.

L'assistance apportée par la communauté internationale sous la direction de l'ONU à Haïti est de la plus haute importance. La Russie, tout comme d'autres pays, a contribué à l'aide apportée à Haïti. Dès le début des opérations humanitaires, des détachements de recherche et de sauvetage, des équipes cynophiles et des unités médico-psychologiques de notre pays ont travaillé à l'épicentre même de la catastrophe. Un hôpital de campagne aéromobile a été déployé. Le Gouvernement russe a également décidé de contribuer à hauteur de 8 millions de dollars à la reconstruction d'Haïti par le biais des diverses filières mises en place par les organisations internationales, en particulier le système des Nations Unies.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier S. E. M. Jean-Max Bellerive, le Premier Ministre d'Haïti, de sa présence parmi nous aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, qui a assumé de fait cette charge dès le début de cette crise. Nous lui souhaitons plein succès dans l'exercice de ses fonctions en Haïti. Nous félicitons également tous ceux qui se sont efforcés de faire face à la situation d'urgence humanitaire aux lendemains du terrible tremblement de terre de janvier.

La Bosnie-Herzégovine s'associe à la déclaration que fera tout à l'heure l'observateur de l'Union européenne.

Depuis le tremblement de terre, le Gouvernement haïtien a déployé des efforts louables pour faire face aux défis auxquels le pays est confronté. L'attention et l'appui soutenus de la communauté internationale sont toutefois nécessaires pour aider le peuple haïtien à reconstruire son pays. Dans ce contexte, nous trouvons encourageants les résultats obtenus à la conférence des donateurs consacrée à Haïti qui a eu lieu le 31 mars 2010, et nous tenons à saisir cette occasion pour remercier tous les donateurs internationaux de leur générosité.

La Bosnie-Herzégovine appuie fermement le Gouvernement haïtien, qui s'efforce de s'acquitter de ses fonctions d'une manière efficace et de servir au mieux les intérêts des Haïtiens, notamment grâce à son plan ambitieux de tenir des élections permettant d'ouvrir la voie à la transition présidentielle au début de 2011. Nous estimons également que, dans un climat très tendu, il est important que le Gouvernement haïtien et tous les acteurs politiques s'efforcent ensemble de gérer la transition et de trouver les moyens de combler la vacance législative entre le mois de mai et la proclamation des résultats des élections. À cet égard, nous nous félicitons de l'envoi envisagé d'une mission de l'ONU chargée d'évaluer les besoins liés à la tenue des élections générales et d'examiner différents calendriers possibles.

Tout en gardant à l'esprit l'importance de l'aide internationale pour la préparation des élections, nous appuyons les recommandations du Secrétaire général relatives au rôle de chef de file que doit jouer la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en ce qui concerne la coordination de l'assistance électorale. Nous espérons que ces efforts permettront la tenue, dans les meilleurs délais, d'élections libres et sans exclusive, avec la pleine participation des femmes à ce processus important.

Par ailleurs, nous pensons que la reconstruction et le renforcement du secteur de la sécurité et des systèmes judiciaire et pénal sont indispensables au relèvement et au développement du pays. L'assistance fournie à la Police nationale haïtienne, qui a joué un rôle important, aux côtés de la MINUSTAH, dans le maintien de la sécurité et la mise au point d'un cadre stratégique d'assistance conforme à son plan de réforme, est de la plus haute importance. La coopération entre la MINUSTAH et la Police nationale sera essentielle pour le maintien d'une sécurité optimale dans tous les camps et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants.

S'agissant des systèmes judiciaire et pénal, nous appuyons les efforts déployés par la MINUSTAH pour aider le Gouvernement haïtien aussi dans ce domaine, qui a également été gravement mis à mal par le tremblement de terre.

La Bosnie-Herzégovine se félicite de l'adoption par le Gouvernement haïtien de son plan d'action et de l'établissement d'une Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti qui gèrera les fonds jusqu'à la mise en place d'une agence pour le développement d'Haïti et d'un fonds fiduciaire multibailleurs.

Au lendemain d'une catastrophe d'une telle ampleur, il faut avant tout reconstituer le tissu social, surtout au sein des collectivités locales situées dans les zones touchées si l'on veut que le pays puisse se reconstruire et connaître une reprise économique vigoureuse. En prévision des mesures qui seront prises pour reconstruire les collectivités locales, les acteurs internationaux et le Gouvernement haïtien devront donc se rappeler que seuls les programmes et les projets qui répondent aux besoins des collectivités locales et qui bénéficient de leur appui seront utiles et durables.

Au-delà des efforts de relèvement à long terme et compte tenu de la situation humanitaire, il est essentiel de continuer d'apporter une aide humanitaire au peuple haïtien. Fournir des abris et des services d'assainissement pendant la saison des pluies et des cyclones doit être une priorité. La Bosnie-Herzégovine se félicite des efforts déployés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, les institutions humanitaires et les organisations non gouvernementales pour venir en aide à une population dans le besoin.

Nous exhortons le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour remédier aux conditions de vie difficiles qui règnent dans les camps de déplacés. Nous appuyons également la demande du Secrétaire général tendant à ce que la MINUSTAH prête une assistance technique, opérationnelle et logistique supplémentaire au Gouvernement haïtien pour l'aider à assumer ses responsabilités en la matière.

L'ONU continue de jouer un rôle crucial en Haïti, et, au nom de mon gouvernement, je voudrais féliciter le personnel de l'ONU et de la MINUSTAH du travail considérable accompli jusqu'à présent. Depuis que le séisme s'est produit, la MINUSTAH s'acquitte de son mandat dans un environnement différent. Pendant ces moments extrêmement difficiles, la MINUSTAH, qui

elle-même a été gravement touchée par le séisme, a fourni un appui essentiel aux opérations de sauvetage et de secours. À ce stade, qui marque la transition des opérations de secours aux activités de reconstruction, la MINUSTAH doit continuer à prêter une assistance technique, opérationnelle et logistique au Gouvernement haïtien.

Pour terminer, la Bosnie-Herzégovine félicite le peuple haïtien pour sa dignité et sa résilience remarquables, et le Gouvernement haïtien et les acteurs politiques et de la société civile pour les efforts constructifs qu'ils déploient pour forger un consensus et assurer la stabilité politique, malgré l'immensité des pertes et des souffrances. Nous sommes convaincus qu'avec l'appui de la communauté internationale, le Gouvernement et le peuple haïtiens surmonteront tous les obstacles et édifieront un Haïti plus fort et plus viable.

M. Moungara Moussotsi (Gabon) : Monsieur le Président, je vous salue gré d'avoir organisé cet important débat sur la situation en Haïti. Tout comme les délégations qui m'ont précédé, je salue également la présence parmi nous du Premier Ministre haïtien, S. E. M. Jean-Max Bellerive.

Ma délégation est heureuse de prendre part à cet important débat consacré à la situation en Haïti, particulièrement aux activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dont le rapport du Secrétaire général (S/2010/200) a pour but de rendre compte. Ce rapport a une singularité, celle de paraître à un moment où la solidarité de la communauté internationale en faveur de la reconstruction d'Haïti est à son apogée.

Le 12 janvier 2010 restera dans la mémoire collective une date à laquelle l'humanité aura connu l'une des tragédies les plus dévastatrices de son histoire. De nombreuses images à la fois effroyables et poignantes subsistent dans notre conscience et nous rappellent l'ampleur incommensurable des dégâts humains et matériels causés par ce terrible tremblement de terre. Cette ineffable catastrophe a vu les efforts du pays en faveur de son développement être complètement annihilés.

Ma délégation se propose d'intervenir sur les trois points majeurs ci-après : d'abord, la riposte de la communauté internationale face à la tragédie; ensuite, la reconstruction d'Haïti; et enfin, le rôle de la MINUSTAH dans ce nouvel environnement politique, institutionnel et sécuritaire en gestation.

Concernant le premier point, ma délégation voudrait au premier chef rendre un hommage appuyé aux 101 membres du personnel de l'ONU qui ont disparu suite à l'effondrement de l'ancien siège de la MINUSTAH en Haïti. Nos pensées vont particulièrement vers M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général, et M. Luiz Carlos da Costa, Représentant spécial adjoint. Leur disparition héroïque nous oblige à poursuivre leur mission, à savoir travailler à la transformation et au développement d'un nouvel Haïti tourné vers l'avenir.

La riposte de la communauté internationale face à la tragédie fut prompte et dynamique. Ma délégation se félicite particulièrement du leadership que les Nations Unies ont exercé sur le terrain immédiatement après le tremblement de terre. À cet effet, nous tenons à saluer les efforts consentis par l'équipe des Nations Unies en Haïti, particulièrement par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, qui travaille inlassablement, parfois dans des circonstances très difficiles.

De même, nous apprécions à sa juste valeur le rôle central du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui a déployé avec diligence une équipe sur le terrain afin d'identifier les priorités et coordonner l'appui logistique aux efforts humanitaires. Des centaines d'agences d'aide humanitaire, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et de nombreux particuliers ont travaillé sans relâche avec les Nations Unies pour répondre aux besoins des sinistrés, particulièrement des personnes vulnérables, y compris les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Il faut ajouter à ces efforts, les contributions financières et matérielles offertes à Haïti par de nombreux pays, parmi lesquels figure mon pays, le Gabon. Cette générosité, exprimée à l'échelle mondiale en faveur du Gouvernement et du peuple haïtiens, témoigne non seulement de la solidarité du monde entier pour ce pays, mais aussi de la volonté de la communauté internationale d'engager Haïti dans un processus de relèvement et de reconstruction politique, économique, institutionnelle et sécuritaire.

Mon pays se félicite du Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti, élaboré par le Gouvernement avec le concours des institutions internationales telles que la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et l'Union européenne. Ce plan d'action, estimé à près de 11,5 milliards de dollars, a été présenté le 31 mars

2010, ici même à New York, aux donateurs internationaux. Dans un élan de solidarité à nul autre semblable, les donateurs se sont engagés à contribuer à hauteur de 9 milliards de dollars à l'effort global de reconstruction d'Haïti, dont 5 milliards de dollars pour la période 2010-2011. Ces engagements internationaux, auxquels le Gabon adhère pleinement, augurent des lendemains meilleurs pour ce pays qui continue à faire face à une situation politique, sécuritaire et humanitaire des plus fragiles.

L'environnement politique a été marqué le 27 janvier 2010 par la décision du Président Préval de reporter les élections législatives préalablement prévues en février 2010. Bien qu'elle soit provisoire, mon pays salue l'adoption par le Sénat haïtien, le 15 avril 2010, de la loi prolongeant l'état d'urgence pour une période de 18 mois et portant création de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. Ma délégation estime que d'autres conditions doivent être réunies pour véritablement créer un environnement propice à l'organisation d'élections libres, justes et transparentes en Haïti. À cet effet, il faudra attendre le retour d'Haïti de la mission d'évaluation du Département des affaires politiques menée en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département des opérations de maintien de la paix.

La situation concernant la sécurité demeure quant à elle globalement stable, en dépit de quelques incidents qui affectent encore l'effort humanitaire sur le terrain. Le rapport du Secrétaire général évoque l'augmentation du nombre d'enlèvements, de crimes, de cas de violence sexuelle et de trafic de drogue, ainsi que de nouvelles menaces proférées par les bandes armées qui ont échappé des prisons haïtiennes à la suite du tremblement de terre. C'est le lieu ici de se féliciter du rôle déterminant de la MINUSTAH dans les efforts visant à réduire les menaces sécuritaires en Haïti.

L'augmentation par le Conseil de sécurité des effectifs du dispositif militaire et de police civile, aux termes de sa résolution 1908 (2010) du 19 janvier 2010, répondait d'ailleurs à ces soucis. En effet, la MINUSTAH a su, jusque-là, s'acquitter de son mandat en fournissant un appui sécuritaire aux opérations humanitaires; en procédant à l'évaluation préliminaire des dégâts et en soutenant les institutions étatiques, le système judiciaire, les droits de l'homme, particulièrement la protection des enfants et des femmes; et enfin en intégrant la dimension VIH/sida dans la riposte d'urgence face à la tragédie. Toutefois,

le rôle de la MINUSTAH doit être redéfini à la lumière de nouveaux défis qui se dressent sur le chemin de la reconstruction d'Haïti.

Les objectifs de sécurité, de protection et de reconstruction vont certainement conditionner l'avenir d'Haïti au cours des mois à venir. La communauté internationale devra aider le Gouvernement et les institutions haïtiens à assumer leur pleine responsabilité dans le processus de développement du pays. Les efforts de l'ONU et des autres acteurs internationaux majeurs en faveur d'Haïti doivent s'orienter vers le renforcement de la stabilité politique, la poursuite de la coordination des efforts humanitaires et l'appui à l'état de droit, à la protection des droits de l'homme et à la justice.

La MINUSTAH a un rôle central à jouer dans la concrétisation de cette vision. En effet, comme le recommande le rapport du Secrétaire général, la MINUSTAH doit apporter plus d'assistance technique, opérationnelle et logistique au Gouvernement haïtien et aux institutions de l'État. Elle doit surtout s'appesantir sur la préparation des élections présidentielles, législatives et municipales en Haïti. L'organisation de ces élections déterminera la stabilité politique future d'Haïti et sans doute le processus de reconstruction de ce pays cruellement affecté par la tragédie du 12 janvier 2010.

Nous ne pouvons terminer notre propos sans exprimer notre profonde admiration pour la dignité et le stoïcisme avec lesquels le peuple haïtien a affronté cette terrible catastrophe. Ce peuple a démontré à l'humanité sa combativité et sa foi inextinguible en l'avenir.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Premier Ministre Bellerive au Conseil de sécurité aujourd'hui et présenter une nouvelle fois les sincères condoléances du Royaume-Uni au peuple haïtien pour les plus de 200 000 morts causées par le séisme dévastateur survenu au mois de janvier.

Je souhaite également la bienvenue à la présente séance à M. Edmond Mulet, Représentant spécial du Secrétaire général, et je le remercie pour son exposé d'aujourd'hui. Je tiens à exprimer notre appui indéfectible aux efforts déployés par l'ONU pour venir en aide au peuple haïtien.

M. Mulet et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) apportent une contribution inestimable aux activités de relèvement au lendemain du séisme, ce qui est d'autant plus louable étant donné les circonstances particulièrement difficiles dans lesquelles travaille la Mission, qui doit notamment composer avec les nombreuses pertes parmi le personnel de l'ONU, y compris à la tête de la MINUSTAH. M. Mulet et son équipe travaillent sans relâche pour aider le peuple haïtien à reconstruire sa vie et lui redonner espoir.

Il est essentiel de mettre en place un partenariat efficace entre les autorités haïtiennes et la communauté internationale pour accomplir des progrès. Nous soulignons la contribution conséquente que continuent d'apporter les donateurs internationaux afin de renforcer l'économie haïtienne, et nous insistons sur l'importance d'une bonne coordination des donateurs. À cet égard, nous nous félicitons du rôle crucial que joue l'ancien Président Clinton en tant qu'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti chargé de superviser ces travaux, notamment en ce qui concerne la préparation de la conférence de mars, qui a vu la communauté internationale s'allier pour venir en aide à Haïti.

Avant le séisme dévastateur de janvier, le Conseil de sécurité avait débattu de la nécessité d'élaborer une stratégie claire pour l'engagement international en Haïti, de placer le pays sur la voie d'une stabilité durable afin que son économie puisse croître et qu'il soit possible de répondre à des besoins de développement plus conséquents. Il est aujourd'hui encore plus important d'appliquer cette stratégie. Cela consiste, entre autres, à faire en sorte que les donateurs, les organisations internationales ou les entités des Nations Unies qui sont le mieux placées pour fournir un appui interviennent et soient à même d'aider Haïti à s'acquitter de sa tâche. Nous sommes certains que le mandat actuel de la MINUSTAH lui permet de jouer un rôle important en appui aux efforts généraux de reconstruction, tout en continuant à remplir ses fonctions essentielles.

À notre avis, la MINUSTAH doit avant tout mettre l'accent sur le rétablissement et le maintien d'un environnement pacifique et sûr. Au lendemain du séisme de janvier, de nouveaux défis sont apparus sur le plan de la sécurité, notamment la nécessité de protéger les personnes vulnérables dans les camps de déplacés, de retrouver les criminels en fuite et de lutter contre l'augmentation du trafic de drogue.

Haïti continue de compter sur la MINUSTAH pour le maintien de l'ordre public. Nous convenons que la MINUSTAH doit continuer à jouer ce rôle dans un avenir immédiat, et nous devons examiner avec soin les propositions du Secrétaire général visant à continuer de progresser dans ce domaine. La MINUSTAH doit également continuer à contribuer à la réhabilitation et au développement des capacités policières locales, qui seront essentielles pour permettre à la MINUSTAH d'atteindre son objectif de créer un environnement sûr.

Nous sommes attachés à l'engagement à long terme de l'ONU en Haïti. Nous devons nous assurer, si nous voulons aider Haïti en cette période difficile, que nous disposons du personnel adéquat doté des compétences nécessaires pour accomplir les tâches qui nous incombent. Nous appuyons les efforts déployés par les effectifs militaires de la MINUSTAH pour préserver un environnement sûr. Nous voudrions également nous assurer que les efforts de reconstruction à plus long terme seront déployés par les personnes les mieux qualifiées au sein du système des Nations Unies et au-delà.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Premier Ministre haïtien, S. E. M. Jean-Max Bellerive, de sa participation à la présente séance. Nous souhaitons la bienvenue à M. Edmond Mulet et nous le félicitons de sa nomination au poste de Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti. Nous le remercions également pour son exposé détaillé. La contribution qu'il a apportée depuis son accession à son nouveau poste est digne de félicitations.

Le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2010/200) indique que des progrès remarquables ont été accomplis dans la prestation de l'aide d'urgence grâce à l'identification des besoins urgents tels que l'eau, les vivres, les soins de santé, l'assainissement et les abris d'urgence. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire car les secours initiaux ne sont que la première étape des longs efforts de reconstruction visant à reconstruire les vies haïtiennes et l'infrastructure des institutions du pays.

Nous félicitons la communauté internationale et les organisations non gouvernementales d'avoir rapidement réagi après le séisme en mettant en place des secours d'urgence, notamment des opérations techniques. Le rôle exemplaire joué par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

(MINUSTAH) dans la fourniture initiale de l'aide spécialisée pour répondre aux besoins humanitaires d'urgence et lutter contre les effets de la catastrophe est digne de félicitations.

La MINUSTAH continue de fournir un appui et des conseils techniques aux institutions publiques, en axant ses priorités sur le Plan d'action gouvernemental pour le relèvement et le développement national d'Haïti. Le Plan d'action envisage le relèvement d'Haïti à long terme sous l'angle de la stimulation économique, de la réforme sociale et du renforcement de l'État et des institutions locales qui permettront à chacun d'avoir une vie meilleure. À cet égard, nous nous félicitons des résultats de la conférence des donateurs internationaux, qui s'est tenue à New York et qui a permis de récolter plus de 5 milliards de dollars pour contribuer à financer les dépenses générées par les nombreuses activités de reconstruction. Le Nigéria continuera d'accorder son plein appui aux aspirations du Gouvernement et du peuple haïtiens. C'est dans cette optique que le Nigéria a fait une donation initiale de 1,5 million de dollars et s'est engagé à verser la somme de 5 millions de dollars pour appuyer les activités de reconstruction en Haïti.

À cette étape cruciale de la reconstruction du pays, la communauté internationale doit aider Haïti à prendre pleinement le contrôle de ses institutions publiques et de gouvernance en vue de promouvoir tous les aspects du développement global équilibré et de la stabilité dans le pays. Nous approuvons la proposition du Secrétaire général d'examiner le rôle de la MINUSTAH, en procédant notamment à des aménagements de son mandat compte tenu de la situation au lendemain du séisme. Nous appuyons sa recommandation, qui a reçu l'approbation du Gouvernement haïtien. Elle offre au Gouvernement haïtien une occasion historique de transformer la structure démographique du pays, de consolider les institutions et d'accélérer le développement économique de son peuple. Plus important encore, ces mesures aideront Haïti à tenir les promesses qu'il a faites dans le Plan d'action.

Nous invitons la communauté internationale à agir de concert pour permettre au Gouvernement haïtien d'adopter une approche intégrée dans les domaines de la réforme constitutionnelle, des droits de l'homme, de la promotion de la stabilité politique, du renforcement de l'état de droit, des institutions électorales, des institutions judiciaires et des institutions chargées du maintien de l'ordre.

La MINUSTAH a un rôle crucial à jouer dans le processus électoral en vue de garantir l'avènement d'une démocratie nouvelle en février 2011. C'est pour cette raison que le Nigéria appuie la recommandation du Secrétaire général tendant à augmenter le nombre de membres du personnel de police, en plus des effectifs actuellement autorisés par la résolution 1908 (2010), afin de renforcer la sécurité en Haïti pendant les élections présidentielles, parlementaires et municipales qui doivent avoir lieu en septembre 2010.

M. Mayr-Harting (Autriche) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Premier Ministre haïtien, S. E. M. Bellerive, de s'être adressé au Conseil de sécurité aujourd'hui.

Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement haïtien pour relever les multiples défis posés par le tremblement de terre, malgré les circonstances extrêmement difficiles. Le Plan d'action pour le relèvement et le développement national, présenté par le Gouvernement, constitue la base pour la reconstruction du pays et guidera les efforts de la communauté internationale.

Je souhaite également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, M. Edmond Mulet, pour sa présentation du rapport semestriel du Secrétaire général (S/2010/200) sur la mise en œuvre du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) devant le Conseil de sécurité aujourd'hui, et également pour avoir accepté de continuer ses fonctions à la tête de la MINUSTAH, qu'il exerce à nouveau si consciencieusement depuis les événements tragiques du 12 janvier.

Je souhaite remercier l'ensemble du personnel de l'ONU en Haïti pour le travail remarquable qu'il y accomplit dans des conditions difficiles. Nous lui devons tout le soutien dont il puisse avoir besoin.

Nous voulons également dire notre admiration au peuple haïtien, qui a démontré une ténacité exceptionnelle face à la terrible catastrophe du 12 janvier, et l'assurer que nous continuerons de l'accompagner pour surmonter cette épreuve.

Nous savons gré aussi à l'Envoyé spécial des Nations Unies, M. Bill Clinton, pour son élan et le dynamisme avec lequel il s'acquitte de ses fonctions dans la coordination des activités de reconstruction en Haïti.

L'Autriche s'associe à la déclaration que prononcera la délégation de l'Union européenne plus tard dans ce débat. Je voudrais ajouter les points suivants au nom de ma délégation.

Le rôle de la MINUSTAH dans la réponse aux événements tragiques du 12 janvier a été exemplaire. Alors qu'elle a elle-même été victime du tremblement de terre, elle a été en mesure de remplir son mandat et de faire une contribution décisive pour gérer la crise, assurer la stabilité et la sécurité, et faciliter l'aide humanitaire, tout en soutenant les autorités haïtiennes. L'Autriche reconnaît en particulier les efforts de la MINUSTAH dans le domaine de la promotion des droits de l'homme, de l'état de droit et de la protection des civils, en particulier les femmes et les enfants. L'Autriche partage l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle les 12 à 18 prochains mois seront pour Haïti une période à haut risque au cours de laquelle les objectifs de sécurité et de protection devront être poursuivis aussi vigoureusement que l'organisation des élections présidentielles, législatives et municipales, ainsi que la reconstruction et le développement du pays.

Dans les mois à venir, la coordination de l'assistance internationale sera primordiale. De l'avis de l'Autriche, l'ONU devra continuer à jouer un rôle clef à cet égard, en étroite coopération avec les autorités haïtiennes. Les questions qui nécessiteront une attention toute particulière de la part de la MINUSTAH dans cette phase critique seront l'état de droit, la bonne gouvernance et la protection des déplacés. Dans ce contexte, nous saluons les différentes propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport semestriel concernant le rôle futur de la MINUSTAH. Il sera essentiel de maintenir l'approche intégrée de l'ONU dans les cinq domaines identifiés comme domaines clefs.

L'Autriche soutient la recommandation selon laquelle la MINUSTAH devra diriger les efforts de la communauté internationale dans le domaine de l'assistance électorale. Nous appuyons également le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général dans la coordination et la supervision des activités de l'ensemble du système des Nations Unies. Nous avons pris bonne note de la demande du Secrétaire général en vue d'augmenter de 680 les effectifs de police, ce qui permettra d'établir une présence policière visible dans les camps de déplacés. Cette mesure contribuera à la protection des populations civiles et au maintien d'un

environnement sûr et stable en vue d'élections libres et justes. L'Autriche appuie ainsi cette demande.

Au sein de la MINUSTAH, la composante de police joue un rôle clef pour la protection des civils et la promotion des droits de l'homme. L'Autriche est d'avis qu'une attention particulière devra être accordée aux besoins des plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, et aux mesures de prévention contre les violences sexuelles. En ce qui concerne la promotion de l'état de droit et la lutte contre l'impunité, nous soutenons la proposition faite par le Secrétaire général de mettre des experts de la MINUSTAH et des experts en détachement à la disposition du Gouvernement haïtien pour l'assister dans l'exécution des fonctions de police et des fonctions judiciaires et pénitentiaires. Il sera essentiel que nous ne relâchions pas nos efforts dans ce domaine clef, malgré les pertes enregistrées et les difficultés engendrées par le tremblement de terre. L'approche préconisée par le Secrétaire général permettra de consolider l'état de droit et de garantir le bon fonctionnement des services de l'État, en dépit des défis actuels.

Nous nous félicitons, enfin, de la proposition du Secrétaire général de renouveler et de redoubler l'engagement de la MINUSTAH dans le domaine de la transversalisation. Cela implique, entre autres, l'établissement d'un système de protection sociale, la promotion des droits de l'homme et de la parité hommes-femmes, ainsi que la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009).

Concernant les efforts de reconstruction, je voudrais saluer la générosité dont ont fait preuve les pays donateurs à la conférence du 31 mars pour couvrir les besoins de financement du Plan d'action du Gouvernement haïtien. L'Autriche a pour sa part mobilisé un montant de près de 8 millions de dollars sous forme de contributions en nature et en aide humanitaire. De plus, les citoyens autrichiens ont fait des donations de près de 45 millions de dollars pour Haïti.

Je voudrais terminer en exprimant ma conviction que le peuple et le Gouvernement haïtiens seront capables de se relever de l'épreuve terrible qui les a frappés le 12 janvier et de construire ce nouvel Haïti auquel nous songeons tous. Je souhaite les assurer que la communauté internationale restera à leurs côtés pour les assister dans cette importante tâche.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2010/200) et le Représentant spécial, M. Edmond Mulet, pour l'exposé détaillé qu'il vient de nous présenter. Je tiens également à exprimer à M. Mulet notre sincère gratitude pour le dynamisme dont il a fait montre à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). M. Mulet a, en effet, pris ses fonctions aux heures les plus difficiles qu'ait connues Haïti, et lui et son personnel ont depuis lors accompli un travail remarquable pour appuyer le peuple et le Gouvernement haïtiens.

Je souhaite en outre saluer chaleureusement le Premier Ministre Bellerive et le remercier pour son exposé riche d'enseignements. Ses vues et ses observations sont des indications précieuses sur la marche à suivre dans nos efforts collectifs pour aider Haïti à se relever et à se reconstruire.

Cela fait plus de trois mois qu'Haïti a été frappé par l'une des pires catastrophes naturelles de son histoire, mais les immenses souffrances causées par le tremblement de terre en Haïti sont encore très présentes dans nos esprits et nos cœurs. La magnitude du séisme, ainsi que les pertes en vies humaines et les dégâts matériels qu'il a causés, ne peuvent ni s'oublier ni être aisément surmontés. Les images projetées aujourd'hui en disent beaucoup plus sur la catastrophe que ce que les mots peuvent décrire. Il est clair qu'un tremblement de terre de cette ampleur aurait causé de graves problèmes dans n'importe quel pays mais, Haïti menant de longue date une lutte pour le développement et la stabilité, les effets sont encore plus marqués.

À ce titre, la résilience du peuple haïtien face à cet événement tragique est d'autant plus louable. Comme M. Mulet l'a confirmé, les Haïtiens se sont montrés bien plus forts et courageux que l'on aurait pu imaginer. En particulier, il est tout à fait admirable que la situation en matière de sécurité soit restée relativement calme, alors que la plupart des personnes ont perdu leurs maigres épargnes et le peu de biens qu'elles possédaient. À cet égard, je voudrais saluer une fois de plus l'excellent travail accompli par les composantes militaire et de police de la MINUSTAH. En fait, la communauté internationale dans son ensemble a répondu rapidement et de manière tout à fait efficace à la situation d'urgence en Haïti. De nombreux pays ont participé à la conférence des donateurs qui s'est tenue le mois dernier à New York et ont fait de généreuses offres en faveur de la

reconstruction d'Haïti. Pour ce qui nous concerne, la Turquie a également contribué à ce processus.

Cela dit, un travail gigantesque reste à accomplir à Haïti et la communauté internationale devrait continuer d'assister le peuple haïtien dans le cadre des efforts de secours, et d'appuyer le Gouvernement haïtien dans la phase de reconstruction. Les promesses faites à la conférence des donateurs devraient être suivies d'effet le plus rapidement possible quand et là où elles s'avèrent nécessaires, surtout étant donné que la saison des cyclones approche et vu l'importance cruciale des 12 à 18 mois prochains pour les efforts de secours et de reconstruction.

Il importe aussi que l'on soit en mesure de traduire la générosité de la communauté internationale en paix et en projets concrets qui apporteront les changements si nécessaires dans la vie quotidienne des Haïtiens et restaureront la normalité. À cet égard, il importe au plus haut point, pour l'avenir d'Haïti et la consolidation des institutions nécessaires au développement durable et aux efforts de reconstruction, de tenir au plus tôt les élections qui étaient initialement prévues pour février.

L'ONU est au cœur de nos efforts collectifs à Haïti. Nous appuyons l'approche du Secrétaire général, articulée autour des cinq domaines clefs mentionnés dans le rapport (S/2010/200). Dans le cadre de cette vision, la MINUSTAH a un rôle essentiel à jouer, comme il l'a jusque-là fait en Haïti. En effet, malgré le fait que la Mission elle-même a subi de graves dommages du fait du séisme et qu'elle a perdu de nombreux éléments de valeur, elle continue de se mettre au service des Haïtiens avec beaucoup de professionnalisme et de dévouement. La MINUSTAH doit continuer de s'acquitter de son mandat dans tous les domaines concernés, notamment en établissant un environnement sûr, en assurant la coordination de l'aide humanitaire et en appuyant les institutions. À cet égard, nous faisons nôtres les recommandations du Secrétaire général relatives au rôle que doit jouer la MINUSTAH à l'avenir et nous partageons son appel à renforcer ses capacités et à intensifier ses activités dans le cadre de son mandat.

Les crises sont souvent l'occasion d'amorcer de nouveaux départs. En Haïti aussi nous avons la possibilité d'être enhardis par la catastrophe qui a frappé les Haïtiens et de transformer ce sombre moment en une perspective radieuse. À cet égard, nous

appuyons énergiquement les efforts du Gouvernement haïtien.

À cet égard, je dois dire que le plan d'action proposé par le Gouvernement haïtien représente un outil précieux dans le cadre des efforts de reconstruction à long terme et doit être examiné attentivement. Après tout, il est indéniable que le peuple et le Gouvernement haïtiens sont et doivent être aux commandes de cet effort. Il est de notre responsabilité de les aider à progresser dans la bonne direction sans plus de revers.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), M. Edmond Mulet, pour son exposé détaillé et son dynamisme remarquable. Je remercie aussi M. Jean-Max Bellerive, le Premier Ministre haïtien, de la déclaration qu'il a faite au nom du peuple haïtien. Nous remercions l'Envoyé spécial, le Président Clinton, le Représentant spécial du Secrétaire général et le personnel de la MINUSTAH de l'action qu'ils mènent pour assister le Gouvernement et le peuple haïtiens dans la fourniture des services de base, le relèvement après la catastrophe et la préparation en prévision des catastrophes, et la mobilisation de l'appui international si cruellement nécessaire au lendemain du séisme dévastateur.

Le Gouvernement et le peuple haïtiens sont confrontés à des défis dans le cadre de leur effort de reconstruction et de relèvement. Ils font preuve d'une résilience remarquable, et nous les remercions pour cela. La communauté internationale a fourni et s'est engagée à fournir un appui considérable à cet effort. Il est indispensable que ces promesses soient honorées pour aider le Gouvernement haïtien à financer des dépenses essentielles dans le secteur public. À cet égard, nous nous félicitons de l'élaboration par le Gouvernement haïtien, avec l'appui de la communauté internationale, du Plan d'action pour le relèvement et le développement. Nous nous félicitons des 5 milliards de dollars promis à la conférence internationale des donateurs.

Dans cette phase critique du relèvement et de la reconstruction, nous tenons également à souligner combien il importe d'établir une coordination efficace entre les organismes des Nations Unies et les acteurs internationaux. Le Gouvernement continuera d'avoir

un rôle central, et il importe que l'ONU et les acteurs internationaux travaillent étroitement avec le Gouvernement. J'ai été heureux d'entendre le Premier Ministre faire l'éloge de l'excellente relation qui existe entre le Gouvernement et le peuple haïtiens d'un côté, et la communauté internationale, notamment l'ONU, de l'autre.

Nous nous félicitons du lancement par le Programme des Nations Unies pour le développement et ses partenaires d'exécution de programmes de rémunération du travail immédiatement après le séisme. Il s'agit là d'un pas positif vers la création d'emplois à court terme pour les chômeurs, notamment les jeunes. Nous nous félicitons aussi des projets à forte intensité de main-d'œuvre de nettoyage des canaux et de réaménagement des bassins versants par la MINUSTAH. Nous constatons la priorité qui consiste en ce moment à fournir des abris et des logements à plus d'un million de personnes, surtout pendant la saison des pluies. Il importe d'élaborer des plans adéquats pour prévoir des solutions permanentes au problème du logement et des systèmes d'alerte rapide.

Nous notons que, bien que la situation sur le plan de la sécurité soit de manière générale calme, de nouvelles graves menaces sont apparues dans le sillage du séisme, y compris celle que représentent les chefs de bande qui se sont évadés des prisons. Il faut appuyer le renforcement de la capacité des forces de sécurité haïtiennes pour leur permettre de faire face à ces nouvelles menaces et difficultés. Nous saluons les efforts que déploie la MINUSTAH, en collaboration avec l'UNICEF, pour améliorer la sécurité et protéger les camps de déplacés, fournir les équipements éducatifs et sensibiliser davantage l'opinion sur le trafic d'enfants.

Nous sommes reconnaissants aux hommes et aux femmes de la MINUSTAH qui, malgré les difficultés qu'ils rencontrent et le drame qui les a frappés, continuent de jouer un rôle indispensable en faveur du maintien d'un environnement sûr et stable.

Enfin, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général tendant à augmenter de 680 le nombre de membres du personnel de police, en plus des effectifs de police autorisés dans la résolution 1908 (2010).

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Je tiens à mon tour à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Premier Ministre haïtien M. Bellerive, et à lui faire part de la solidarité profonde de mon gouvernement et de mon peuple.

Je tiens aussi à remercier M. Mulet, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé riche d'informations. Nous saluons le courage et la détermination dont lui et ses collègues en Haïti ont fait montre en acceptant de relever le défi de la stabilisation et de la reconstruction d'Haïti après les vastes dégâts causés par le tremblement de terre.

L'appui international en Haïti passe désormais de la phase de secours au relèvement et à la reconstruction. Cependant, d'énormes obstacles doivent être surmontés avant de lancer la véritable reconstruction. L'évacuation des débris, l'amélioration du drainage, la préparation des sites permettant d'accueillir les habitants des zones à risque et la praticabilité des routes, entre autres, sont des conditions indispensables aux opérations de reconstruction. Ces activités doivent être achevées dans les meilleurs délais.

On attend beaucoup de la MINUSTAH s'agissant de la sécurité et de la stabilité en vue de la reconstruction d'Haïti. Nous encourageons la MINUSTAH à utiliser toutes les capacités dont elle dispose, dans les limites de son mandat actuel.

Suite à l'appel au renforcement des capacités techniques de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, le Japon a déployé un escadron de 350 ingénieurs des Forces d'autodéfense japonaises. Ils s'attachent, entre autres, à construire des installations dans les camps de déplacés, à réparer la route jusqu'à la frontière avec la République dominicaine et à déblayer les rues. Nous constatons avec beaucoup de satisfaction que les activités menées par l'escadron d'ingénieurs japonais contribuent à accélérer le processus de reconstruction.

Il est évident que la reconstruction d'Haïti est impossible si la sécurité n'est pas garantie. Nous saluons les efforts déployés par la MINUSTAH pour maintenir le calme dans le pays. Nous remercions les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ainsi que les donateurs.

Dans le même temps, nous sommes préoccupés par les actes de violence sexuelle et sexiste commis à l'intérieur des camps de déplacés et aux alentours. La présence dans la société de détenus évadés est

également inquiétante. Nous espérons que la MINUSTAH fera tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer la situation en matière de sécurité et contribuer au renforcement des capacités de la Police nationale haïtienne.

Nous saluons le rapport du Secrétaire général (S/2010/200). Étant donné qu'il est essentiel d'assurer la sécurité, nous appuyons la recommandation visant à augmenter de 680 le nombre de membres du personnel de police. Dans son rapport, le Secrétaire général souligne la nécessité de multiplier les activités menées par la MINUSTAH, y compris dans le cadre de l'assistance électorale. Nous soutenons tous cet effort.

L'efficacité de la coopération entre le Gouvernement haïtien, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale est indispensable à la mise en œuvre des aspects plus larges du mandat de la MINUSTAH. Nous nous réjouissons du succès de la conférence des donateurs organisée le mois dernier et nous félicitons en particulier le Gouvernement haïtien et le gouvernement et les organisations hôtes.

La communauté internationale doit s'engager de manière soutenue et sur le long terme pour que la reconstruction puisse être réalisée en Haïti. Le Japon continuera d'appuyer l'action menée par Haïti pour assurer son développement autonome. L'assistance que nous apporterons sera axée en priorité sur l'éducation, le développement des ressources humaines, la santé, les soins médicaux et l'emploi dans les zones rurales.

Je reprends à présent mes fonctions de président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Álvarez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : La délégation uruguayenne, qui intervient au nom des Amis d'Haïti, voudrait elle aussi remercier le Japon d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat sur la situation en Haïti et d'avoir indiqué les progrès accomplis dans le pays grâce aux efforts de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Le Groupe des Amis d'Haïti tient à saluer la présence du Premier Ministre haïtien, M. Jean-Max Bellerive, et renouvelle l'attachement des États membres du Groupe à la reconstruction et au processus de stabilisation du pays. Le présent débat souligne la grande importance que le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble

continuent d'attacher au processus de stabilisation d'Haïti.

Le Groupe des Amis d'Haïti tient à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Edmond Mulet, pour son dynamisme et son travail remarquable, ainsi que pour son exposé détaillé sur les activités que la MINUSTAH mène actuellement.

Le rapport du Secrétaire général (S/2010/200) nous permet de mieux comprendre les conséquences du séisme dévastateur du 12 janvier et met l'accent sur les efforts extraordinaires déployés en Haïti par la MINUSTAH et l'ONU. Le Groupe des Amis d'Haïti reconnaît que la MINUSTAH jouera un rôle décisif dans la mise en place des conditions nécessaires pour assurer l'assistance humanitaire, la stabilité et les infrastructures indispensables à la reconstruction totale du pays.

Le Groupe des Amis d'Haïti partage l'évaluation faite par le Secrétaire général des effets du séisme du 12 janvier sur les progrès réalisés ces dernières années dans le cadre du processus de stabilisation économique et politique. Le tremblement de terre a non seulement détruit les infrastructures qui avaient été mises en place mais a aussi créé de nouveaux obstacles. Le Groupe reconnaît que les ravages ont également ouvert des perspectives, témoin l'ambition exprimée par la communauté internationale et le Gouvernement d'un Haïti transformé, fort, fondé sur la décentralisation, le renforcement des institutions et le développement régional.

Le Groupe des Amis d'Haïti salue le rapport du Secrétaire général qui souligne la contribution constante de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti à la stabilisation et à la consolidation de la paix dans le pays.

Pour terminer, le Groupe tient à réaffirmer son attachement à un avenir fondé sur la reconstruction, la consolidation de la paix, la stabilisation, le relèvement et le développement durable, pour le Gouvernement et le peuple haïtiens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Albert Ramdin, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des États américains.

M. Ramdin (*parle en anglais*) : Je vous remercie vivement, Monsieur le Président, de permettre à l'Organisation des États américains (OEA) de prendre part au présent débat. Je remercie les membres du

Conseil et salue tout particulièrement le Premier Ministre haïtien, M. Jean-Max Bellerive, qui symbolise, avec le Président René Préval, l'espoir d'un avenir meilleur pour le peuple haïtien. Je remercie bien entendu également notre ami l'Ambassadeur Edmond Mulet, pour sa déclaration.

L'Organisation des États américains et la République d'Haïti, un membre fondateur de l'Organisation des États américains, entretiennent des relations solides depuis des dizaines d'années. Bien entendu, en raison des circonstances actuelles, ces liens ont pris une signification supplémentaire, et nous sommes par conséquent très engagés et totalement prêts à aider Haïti à surmonter certaines des difficultés qu'il rencontre aujourd'hui.

Je voudrais m'arrêter aujourd'hui sur le processus électoral et le rôle que tiendra l'Organisation des États américains en la matière. Je tiens tout d'abord à faire savoir à quel point nous apprécions la collaboration établie entre l'ONU et l'OEA, en particulier dans les domaines sur lesquels nous avons eu un échange de vues ces dernières semaines au sujet de la mission qui se trouve actuellement en Haïti et de celle que j'ai conduite il y a deux jours. À cet égard, de nombreuses synergies sont créées, ce qui ne peut qu'augurer du bon déroulement de l'ensemble du processus. Nous sommes prêts à y contribuer. Nous pensons que notre rôle complétera celui que l'ONU a tenu par le passé, et je reviendrai par la suite plus en détail sur ce point.

Le rôle de l'Organisation des États américains, convenu avec le Gouvernement haïtien, porte principalement sur trois domaines : la gouvernance, le renforcement et la modernisation des institutions publiques, et le renforcement des capacités. La première étape visant à atteindre cet objectif comprend trois domaines concrets dans lesquels nous apporterons une assistance fondée sur notre propre expertise. Premièrement, nous favorisons une assistance électorale et appuierons le Conseil électoral provisoire. Deuxièmement, nous poursuivrons le projet de registre d'état civil qui sera indispensable pour disposer d'une liste électorale crédible et acceptable par tous les partis politiques haïtiens. Troisièmement, nous contribuerons à la modernisation et à l'établissement du cadastre. Cependant, comme je l'ai déjà dit, mes propos seront aujourd'hui davantage axés sur les élections.

Nous nous félicitons des multiples déclarations du Président Préval et du Premier Ministre Bellerive selon lesquelles pour éviter qu'un gouvernement de

transition soit formé sans consulter le Parlement, il faut organiser des élections présidentielles, législatives et locales conformes à la Constitution. Au cours de la mission effectuée du 8 au 10 avril, nous avons eu l'occasion d'aborder cette question avec de nombreux acteurs de la société, et nous en avons déjà parlé avec le Président.

Je voudrais donner au Conseil de sécurité, si cela est possible, un aperçu des avis que nous avons obtenus et qui étaient partagés par toutes les parties prenantes. Si la tenue des élections n'est nullement remise en question, en revanche, de plus amples informations doivent être fournies au sujet du processus, qui doit faire l'objet de discussions. Je pense que cela s'impose pour créer cette plate-forme, afin d'éviter que des problèmes n'apparaissent après les élections, ce qui aurait des effets déstabilisateurs. C'est là l'un des messages que je tenais à transmettre au Conseil à la suite des échanges que nous avons eus avec la société civile, le secteur privé et les partis politiques.

S'agissant plus précisément du rôle de l'OEA, comme il ne reste que sept mois si les élections ont effectivement lieu avant la fin de l'année, notre rôle sera essentiellement axé sur quatre domaines. Premièrement, nous continuerons de suivre les débats sur les élections, notamment la question de la réforme constitutionnelle – et de sa mise en œuvre – soulevée par M. Mulet. Cela sera fort utile à l'ensemble du processus en général.

Deuxièmement, nous donnerons la priorité à l'établissement d'une liste électorale qui reflète de manière relativement précise le corps électoral en Haïti. À cette fin, nous devons délivrer de nouvelles cartes d'identité nationale aux personnes qui ont perdu les leurs. Je pense que cela est possible. Mais nous devons également au moins commencer à mettre à jour les bases de données en enlevant le nom de ceux qui sont morts.

Troisièmement, nous devons mettre au point un processus pour inscrire ceux qui ont quitté leur circonscription et sont partis vivre ailleurs afin qu'ils puissent voter dans la circonscription appropriée. Cela ne devrait pas poser de problème pour les élections présidentielles; en revanche, cela en posera certainement un pour les élections sénatoriales, si la réinscription n'est pas faite correctement.

Quatrièmement, nous redoublerons également d'efforts pour appuyer l'Office national

d'identification. J'ai déjà mentionné les efforts déployés à cette fin au niveau de l'impression, de la distribution et de la délivrance de nouvelles cartes d'identité nationale.

Enfin, nous appuierons le Conseil électoral provisoire en formant son personnel à l'utilisation des logiciels et en mettant en place le centre de dépouillement des votes le jour des élections. Nous l'aiderons également pour tout le processus de reproduction de la liste électorale, comme nous l'avons déjà fait par le passé.

Ce sont là des activités très concrètes que nous espérons entreprendre dans les six prochains mois. Mais, pour que cela soit possible, je pense qu'il est important de reconnaître que certaines décisions politiques doivent être prises. Je pense également que plus ces décisions seront prises rapidement, mieux cela vaudra. Car, comme le Premier Ministre et le Président l'ont annoncé, les élections auront lieu. Compte tenu de la Constitution haïtienne, la loi électorale devra être modifiée pour pouvoir mettre en place un nouveau mécanisme électoral. Nous attendons donc que les décisions nécessaires soient prises. Selon nous, les préparatifs techniques devraient commencer au plus tôt, indépendamment de la date qui sera fixée pour les élections.

Comme je l'ai indiqué plus tôt, je pense que nous avons l'occasion d'établir un dialogue avec l'ensemble de la société pour comprendre où le processus nous mènera. Je veux simplement dire par là que nous devons, autant que faire se peut, atténuer les difficultés et les tensions qui suivront les élections de manière à promouvoir le développement socioéconomique et la bonne gouvernance et à régler les questions que le peuple haïtien veut véritablement voir réglées à ce stade.

Comme je l'ai déjà dit, nos activités compléteront celles de l'ONU. À cet égard, nous travaillerons en étroite coopération avec l'ONU et sous sa direction.

Je voudrais aussi signaler que les activités de l'Organisation des États américains en Haïti s'appuient sur trois paramètres. Premièrement, pour toutes nos activités, nous suivons la direction claire et visible donnée par les autorités haïtiennes, le Président et le Premier Ministre. Pour les élections, il est tout aussi indispensable que les autorités haïtiennes et les institutions pertinentes jouent un rôle de chef de file fort, clair et visible. Deuxièmement, nous travaillons toujours en partenariat avec la communauté

internationale et les autorités haïtiennes. Le troisième paramètre sur lequel reposent nos activités est que nous ne faisons que ce que nous savons faire et, par conséquent, nous n'empêtons pas sur ce que d'autres peuvent faire beaucoup mieux que nous.

Pour terminer, je tiens à saisir cette occasion pour adresser nos condoléances à l'ONU qui a perdu beaucoup de membres de son personnel dans le tremblement de terre. Je tiens tout particulièrement à rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, Hédi Annabi, au Représentant spécial adjoint, Luiz Carlos da Costa, et au Chef du Groupe des élections, Gérard Le Chevallier, pour le rôle excessivement précieux qu'ils ont joué en Haïti. Tout au long des années, j'ai eu le plaisir et l'honneur de travailler personnellement avec eux à de nombreuses reprises. Nous portons nous aussi leur deuil.

Demain, l'Organisation des États américains organisera toute une journée de réunions consacrées à Haïti. J'ai le plaisir d'annoncer que le Ministre haïtien des affaires étrangères prendra la parole demain à la séance spéciale que nous avons organisée. Le Représentant spécial de la Communauté des Caraïbes, l'ancien Premier Ministre, M. James Patterson, le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, M. Edmond Mulet, et un représentant des États-Unis d'Amérique de haut niveau seront également présents. Toute une série d'activités est prévue après ces réunions. Demain, nous célébrerons le centième anniversaire de l'Organisation des États américains en rendant hommage à Haïti et en réaffirmant l'engagement de l'OEA aux côtés d'Haïti aujourd'hui et sur le long terme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ramdin de sa déclaration. Nous sommes fort reconnaissants à l'Organisation des États américains pour tout ce qu'elle fait en Haïti.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Serrano : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir invité l'Union européenne (UE) à participer au débat qui se tient aujourd'hui sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et notamment sur son rôle à venir.

La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Albanie,

la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie, et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

Nous avons écouté avec grand intérêt les importantes présentations faites par le Premier Ministre, S. E. M. Bellerive, et par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mulet.

Mais je voudrais tout d'abord rendre un profond hommage au personnel des Nations Unies en Haïti, et en particulier à celui de la MINUSTAH, qui a malheureusement payé un trop lourd tribut lors du tremblement de terre du 12 janvier dernier qui a ravagé le pays. J'adresse à nouveau mes condoléances les plus sincères aux familles des victimes, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple haïtiens.

Je voudrais aussi féliciter M. Edmond Mulet pour sa récente nomination en tant que Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti et le remercier chaleureusement pour le travail essentiel qu'il est en train d'accomplir. Je voudrais féliciter aussi l'Envoyé spécial des Nations Unies, M. Bill Clinton, ainsi que son équipe, pour un travail également remarquable.

Que ce soit à travers sa composante militaire, avec le déblaiement des décombres, le nettoyage des principaux axes routiers, ou sa composante policière en appui de la Police nationale haïtienne, ou dans d'autres domaines, tels que la justice, les prisons, les droits de l'homme, la protection de la population déplacée, en particulier les femmes et les mineurs, notamment contre la violence sexuelle, les campagnes d'information, etc., la MINUSTAH, en étroite coopération avec le Gouvernement haïtien et d'autres acteurs présents sur le terrain, a joué un rôle crucial en vue d'assurer la stabilité, la sécurité et l'apaisement social dans des conditions très difficiles.

À la conférence des donateurs réunie à New York le 31 mars dernier, le Gouvernement haïtien et la communauté internationale se sont engagés dans la reconstruction d'Haïti sur le long terme. Nous nous réunissons donc aujourd'hui pour réexaminer le rôle que devra jouer la MINUSTAH à la lumière des recommandations du Secrétaire général contenues dans son rapport du 22 avril (S/2010/200).

L'UE accueille favorablement l'approche intégrée préconisée par l'ONU dans le rapport du Secrétaire général dans les cinq domaines proposés :

premièrement, stabilité politique et élections; deuxièmement, appui aux efforts humanitaires et de reconstruction; troisièmement, sécurité, droits de l'homme et état de droit; quatrièmement, capacités étatiques et décentralisation; et cinquièmement, développement humain. L'Union européenne souligne aussi l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général sur l'ensemble des activités de l'ONU. La MINUSTAH a un rôle essentiel à jouer dans cette approche aux côtés des organismes des Nations Unies. L'UE souhaite que les moyens nécessaires soient fournis à la MINUSTAH pour qu'elle puisse mettre en œuvre efficacement son mandat pour répondre aux besoins immédiats du pays, notamment en matière électorale et de sécurité.

Cependant, nous devons porter notre regard plus loin. Le plan d'action qui nous a été présenté par le Gouvernement haïtien à la conférence du 31 mars dernier s'étend sur 10 ans. Notre enjeu est donc de rechercher le meilleur ajustement entre les priorités immédiates identifiées dans le rapport du Secrétaire général et celles à moyen et long terme prévues dans le Plan d'action afin de bâtir ensemble un véritable avenir pour le peuple haïtien. Ainsi, et au fur et à mesure que les capacités du Gouvernement haïtien se développent, nous devons réexaminer les tâches de la MINUSTAH afin de garantir un transfert progressif et réaliste des responsabilités.

Au lendemain du séisme, l'Union européenne a réagi immédiatement aux appels lancés par le Secrétaire général et à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1908 (2010) en vue de renforcer la MINUSTAH par le déploiement d'effectifs et de moyens logistiques, y compris hélicoptères, ingénierie, effectifs et moyens médicaux, etc. Actuellement, de nombreux effectifs de plusieurs États membres de l'Union européenne sont toujours sur le terrain et coopèrent étroitement avec la MINUSTAH. Je tiens, à cet égard, à rendre hommage aux quatre militaires espagnols qui sont décédés il y a 12 jours dans un accident d'hélicoptère.

L'Union européenne a contribué, avec d'autres acteurs, à l'évaluation des besoins postérieurs à la catastrophe, qui a servi à l'élaboration du Plan d'action et, le 31 mars dernier, à la conférence internationale à New York, a annoncé l'une des contributions les plus importantes parmi tous les bailleurs présents, à hauteur de 1 milliard 235 millions d'euros. Aujourd'hui, l'Union européenne est prête à continuer à travailler étroitement avec le Gouvernement haïtien, la famille

des Nations Unies et les principaux acteurs pour traduire ces promesses en réalité tangible.

En conclusion, le peuple haïtien a besoin de nous et nous nous devons d'être là, à ses côtés. Mais le peuple haïtien est conscient que c'est à lui, et à lui seul, de définir et de conduire un véritable projet national. Ce pays est le sien et le rôle de la communauté internationale est de l'épauler à mieux bâtir son avenir.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Cuello Camillo (République dominicaine) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, la République dominicaine voudrait vous féliciter pour l'excellent travail que vous réalisez à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. En particulier, nous voudrions vous remercier pour l'assistance précieuse fournie par votre gouvernement à Haïti en ces moments difficiles.

En outre, la République dominicaine salue la présence du Premier Ministre d'Haïti, S. E. M. Jean-Max Bellerive, et se réjouit de l'exposé très complet de notre ami, l'Ambassadeur Edmond Mulet, Représentant spécial du Secrétaire général, qui a également présenté le rapport très utile du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2010/200).

La République dominicaine félicite le Secrétaire général pour le rôle de chef de file qu'il a joué et l'engagement qu'il n'a cessé de manifester en faveur d'Haïti, en particulier après le tremblement de terre dévastateur du 12 janvier 2010, dont le bilan tragique de pertes en vies humaines et de dégâts matériels fut sans précédent pour le système des Nations Unies et pour la région dans son ensemble. Grâce à ses efforts, le Secrétaire général a pu susciter le plein appui de la communauté internationale.

À cet égard, la République dominicaine souscrit aux recommandations du Secrétaire général formulées au paragraphe 52 de son rapport (S/2010/200) sur la MINUSTAH. Après le séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010, la MINUSTAH doit élargir la portée de son mandat actuel, pour aider les autorités haïtiennes à promouvoir la stabilité politique; coordonner et faciliter les opérations de secours; préserver la sécurité et la stabilité dans le pays; renforcer la capacité et la décentralisation de l'État

haïtien; et aider Haïti à commencer à constituer son capital humain en favorisant la mise en place d'un programme social équilibré.

Comme la représentante des États-Unis l'a déclaré, la coopération de l'Organisation des États américains (OEA) est essentielle pour assurer les droits à la propriété et les droits des personnes à participer aux élections et à être élus. Par conséquent, la République dominicaine se félicite de la déclaration que vient de faire l'Ambassadeur Ramdin, Secrétaire général adjoint de l'OEA.

La République dominicaine considère qu'élargir la portée du mandat de la MINUSTAH, tel que proposé par le Secrétaire général aux paragraphes 49 à 75 de son rapport, serait un hommage juste rendu aux milliers de personnes qui ont perdu la vie suite à une catastrophe dont les conséquences auraient pu être évitées si le pays avait été mieux géré. Ce n'est que grâce à un gouvernement qui fonctionne, un système politique cohésif, une population qui travaille, s'instruit et vit dans la paix et une société civile qui complète l'action du Gouvernement au lieu de lui faire concurrence, que nous pourrions passer de l'assistance d'urgence à la reconstruction et du maintien de la paix à la consolidation de la paix en Haïti.

Dans son rapport, le Secrétaire général a reconnu l'appui logistique fourni par la République dominicaine aux secours d'urgence apportés par la communauté internationale au peuple et au Gouvernement haïtiens. Tout en se félicitant de cette reconnaissance, la République dominicaine estime qu'elle n'a fait que son devoir après une catastrophe comme celle-là.

Toutefois, à long terme, il faudra mettre en place un centre d'appui logistique aux secours d'urgence nécessaires en cas de catastrophes naturelles climatiques ou sismiques qui continueront de frapper inévitablement le bassin des Caraïbes. Comme l'a indiqué le Secrétaire général au paragraphe 25 de son rapport, environ 200 membres du personnel de la MINUSTAH, dont les fonctions ne nécessitent pas une présence physique en Haïti, travaillent temporairement à Saint-Domingue. Ils constituent l'embryon d'une initiative réalisable qui transcenderait les besoins spécifiques de maintien de la paix, étant donné le défi auquel est confronté toute la région, à savoir prévenir les catastrophes naturelles en Amérique centrale et dans les Caraïbes, atténuer leurs effets et réagir

rapidement au risque d'autres catastrophes dans la région.

Étant donné qu'il n'existe pas de cadre juridique régissant ces membres du personnel de la MINUSTAH qui travaillent en République dominicaine, nous demandons aux départements compétents de l'ONU de mettre au point les détails d'un memorandum d'accord qui permettrait d'officialiser comme il se doit leur présence, en même temps que se met en place un mécanisme constitutionnel important pour la gestion des opérations d'urgence après qu'un pays ait manifesté sa disponibilité et sa volonté à cet égard.

La République dominicaine se félicite du succès et des résultats généreux de la conférence des donateurs en faveur d'Haïti, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 31 mars dernier. Nous sommes sûrs que les promesses faites seront concrétisées dans les plus brefs délais, maintenant qu'a été créée la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, coprésidée par le Premier Ministre Bellerive et le Président Clinton, et administrée par la Banque mondiale.

La République dominicaine a collaboré étroitement avec les autorités haïtiennes pour l'élaboration d'un nouveau plan de développement économique pour Haïti. À cet égard, le 17 mars à Saint-Domingue, nous avons organisé conjointement une conférence technique préparatoire qui a évalué l'inventaire des besoins réalisé avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 16 de son rapport.

La République dominicaine se félicite de l'accent mis par le Secrétaire général au paragraphe 10 de son rapport sur la transition de l'aide humanitaire à la création de conditions de sécurité alimentaire en Haïti. Nous demandons que des changements soient apportés aux pratiques ancestrales de culture sur brûlis, et que l'on s'emploie à rendre au sol sa fertilité et à régler les problèmes liés au droit de propriété foncière par le biais de l'adoption d'un plan de production en coopératives. En outre, la République dominicaine a l'intention d'installer des serres en Haïti pour accélérer et assurer la production et la productivité agricoles.

En particulier, la République dominicaine salue la priorité donnée par le Secrétaire général à la création du capital humain en Haïti. Ce n'est qu'ainsi qu'Haïti pourra se débarrasser de son statut de seul pays moins avancé de l'hémisphère occidental.

Étant donné que 90 % de l'infrastructure universitaire haïtienne a été détruite pendant le séisme, le Président dominicain, Leonel Fernández Reyna, a annoncé la construction en Haïti d'une nouvelle université, qui pourra accueillir 10 000 étudiants et sera dotée de technologies de l'information et de communication de pointe.

Pour terminer, je tiens à dire que la République dominicaine continuera à promouvoir la cause haïtienne sur le long terme à l'échelle internationale. En collaboration avec le Gouvernement haïtien et sous les auspices de l'Union européenne, le Président Fernández Reyna va organiser le 2 juin prochain à Casa de Campo (République dominicaine) un sommet mondial sur l'avenir d'Haïti, intitulé « Solidarité au-delà de la crise ». La République dominicaine compte sur la participation de tous les Membres de l'ONU au plus haut niveau de représentation. Il s'agit du meilleur moyen de montrer que, malgré la crise, nous continuerons à œuvrer ensemble pour concrétiser la vision de l'Haïti auquel nous rêvons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Canada.

M. McNee (Canada) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous remercier pour l'organisation de cette rencontre importante. Je veux aussi remercier tout particulièrement le Premier Ministre haïtien, M. Jean-Max Bellerive, de sa présence ici aujourd'hui. De même, je salue celle du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mulet, et le remercie d'avoir bien voulu accepter, une fois de plus, de représenter l'Organisation des Nations Unies en Haïti, dans des circonstances extrêmement difficiles et exigeantes.

Haïti figure en tête des priorités de la politique étrangère et de sécurité du Canada, et ce, même avant la catastrophe provoquée par le séisme. Notre pays est le deuxième donateur d'aide au développement en Haïti et le premier donateur par habitant. Les efforts humanitaires déployés au lendemain du séisme sont les plus importants de l'histoire du Canada suite à une catastrophe naturelle.

Les événements du 12 janvier ont eu de graves répercussions sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Toutefois, celle-ci poursuit ses activités, notamment par une contribution inestimable aux efforts de secours. Elle collabore également avec le Gouvernement haïtien et la

communauté internationale afin d'atténuer les conséquences de la catastrophe pour le peuple haïtien.

C'est pourquoi le Canada tient à féliciter la MINUSTAH pour ses efforts et l'invite à poursuivre son action au bénéfice de la population haïtienne et de concert avec le Gouvernement. Étant donné la nouvelle réalité à laquelle est confronté Haïti, le Canada estime que la MINUSTAH continuera à jouer un rôle crucial dans notre action collective pour remettre Haïti sur la voie d'une prospérité durable. Comme l'a déclaré le Ministre canadien des affaires étrangères lors de la conférence du 31 mars, notre vision est celle d'un pays construit sur de fortes bases de sécurité, de souveraineté, de primauté du droit, de prospérité économique, d'égalité, d'inclusion et de bien-être collectif.

Maintenant, forts de l'évaluation des besoins après la catastrophe, de la conférence des donateurs et de la publication du rapport du Secrétaire général (S/2010/200), nous croyons le moment propice pour réitérer notre appui au travail de la MINUSTAH. Nous nous réjouissons de cette occasion d'examiner le meilleur moyen de renforcer le rôle de la Mission afin d'appuyer le Gouvernement haïtien dans la concrétisation de cette vision commune.

Au lendemain immédiat du séisme, le Conseil a autorisé, par la voie de la résolution 1908 (2010), l'envoi de 2 000 militaires et de 1 500 policiers supplémentaires pour aider à répondre aux besoins urgents de redressement, de reconstruction et de stabilisation. Le Secrétaire général a maintenant recommandé une période d'intensification des effectifs afin de contribuer aux efforts de secours actuels, de prévenir la détérioration de l'ordre public et de renforcer l'autorité du Gouvernement haïtien. Le Canada estime que l'approche intégrée proposée par le Secrétaire général fournit un cadre utile à la conduite de la Mission au cours des 18 à 24 prochains mois.

À l'heure où le Conseil examine les propositions du Secrétaire général, le Canada souhaite cependant appeler l'attention sur deux éléments particulièrement importants. Premièrement, le Canada souscrit à la nécessité d'une aide provisoire aux institutions haïtiennes et appuie les programmes renforcés de cooccupation et de décentralisation. Le Secrétaire général recommande en outre que la MINUSTAH utilise ses ressources pour fournir une expertise technique et un soutien logistique directs au Gouvernement haïtien. Toutefois, vu l'ampleur des

difficultés inhérentes à la disparition du tiers de la fonction publique et d'une partie importante de l'infrastructure étatique, il est essentiel que le renforcement des capacités s'inscrive dans une stratégie ciblée et mûrement réfléchie.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les institutions haïtiennes ont été durement ébranlées, et cela à une étape cruciale de leur développement. C'est pourquoi il faudra déployer des efforts exceptionnels pour rétablir et, en définitive, renforcer leur capacité à fournir des services aux Haïtiens, tout particulièrement à l'extérieur de Port-au-Prince. Par ailleurs, un travail important avait déjà été réalisé à l'appui des institutions haïtiennes, et il importe de préserver les progrès réalisés jusqu'ici.

Deuxièmement, tout en étant conscients de la nécessité d'aider le Gouvernement haïtien à rétablir, à maintenir et à décentraliser la prestation des services, la communauté internationale doit aussi reconnaître l'importance constante de faire converger l'aide avec les priorités du Gouvernement. Au fur et à mesure de la stabilisation sociale et politique, les institutions haïtiennes seront de plus en plus à même d'exécuter leurs mandats. Dans l'intervalle, il incombe, d'abord et avant tout, à la MINUSTAH et aux autres partenaires de collaborer de manière constructive avec le gouvernement hôte. Dans le même élan, ils doivent aussi respecter la responsabilité qui revient à ce dernier.

Nous devons donc veiller à ce que nos activités concordent avec les priorités haïtiennes, avec pour objectif de rendre toutes les fonctions de gouvernance aux autorités haïtiennes une fois que nous aurons répondu aux besoins urgents. De plus, à titre collectif, nous sommes déterminés à œuvrer en faveur d'un renforcement durable des capacités institutionnelles d'Haïti, et non pas seulement à aider au maintien de l'ordre public sur le court terme. Une fois de plus, un mandat fort et un groupe de partenaires dévoués aident à la poursuite de cet objectif.

Le Canada convient qu'il faut dégager plus de ressources, y compris déployer des policiers supplémentaires, pour renforcer le travail de la MINUSTAH en Haïti. Dans cette optique, nous souhaitons souligner la nécessité d'évaluer régulièrement la composition des effectifs d'appoint pour s'assurer que ceux-ci demeurent adéquats face à une situation en évolution constante sur le terrain. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt les rapports de suivi du Secrétaire général sur les progrès réalisés

pendant la période de déploiement des effectifs temporaires.

Pour terminer, je tiens à rappeler que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti est l'une des incarnations les plus importantes de la détermination collective de la communauté internationale à aider Haïti sur la voie de la reconstruction. C'est pourquoi le Canada a fait passer de 100 à 150 le nombre de policiers canadiens qui y sont affectés. Nous sommes en outre convaincus que les progrès constatés en Haïti avant le séisme ne sont pas tous perdus et que ce pays est capable de se reconstruire en mieux, avec l'aide de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la Colombie.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter, ainsi que votre équipe, de votre efficacité à la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois d'avril. Ma délégation vous remercie d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat et se félicite de la présentation du dernier rapport du Secrétaire général (S/2010/200) sur la question concernant Haïti au lendemain du séisme qui a frappé Port-au-Prince le 12 janvier dernier. Nous saluons la présence du Premier Ministre haïtien, M. Jean-Max Bellerive, et nous nous félicitons du Plan d'action présenté par le Gouvernement haïtien.

Ma délégation souhaite faire passer un message de solidarité au Gouvernement et au peuple haïtiens. En nous associant aux efforts déployés aux fins de l'aide d'urgence et du relèvement, nous rendons hommage à ceux qui ont péri dans cette tragédie, notamment le personnel de la mission de maintien de la paix des Nations Unies.

L'action opportune du Conseil de sécurité au travers de la résolution 1908 (2010), qui a été adoptée suite à la catastrophe naturelle, réaffirme la pertinence et l'importance de la contribution de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à la stabilité d'Haïti. Je souhaite tout particulièrement saluer le travail, la grande expérience et les vastes connaissances du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, à qui l'on a confié la difficile responsabilité de guider la MINUSTAH dans la conjoncture actuelle.

La Colombie appuie les recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général

(S/2010/200), relatives à l'appui au processus électoral en Haïti, à la reconfiguration de la composante militaire de la MINUSTAH, à l'augmentation de sa composante de police et à la mise en œuvre d'actions axées sur le renforcement de la surveillance des frontières. Nous approuvons l'accent mis sur le rôle principal que doit jouer la MINUSTAH dans la coordination de l'assistance électorale internationale, afin d'aider le Gouvernement haïtien à organiser les élections municipales, législatives et présidentielles qui doivent avoir lieu avant le 7 février 2011, date prévue pour le transfert de pouvoir. La Colombie appuie les efforts visant à faire en sorte que cet exercice démocratique soit libre, impartial et sans exclusive.

Nous appuyons également l'initiative de reconfigurer la composante militaire de la MINUSTAH, en insistant sur le déploiement d'ingénieurs militaires, en vue d'appuyer les efforts de reconstruction matérielle du pays. Renforcer l'architecture institutionnelle en Haïti est aussi important que de contribuer à sa reconstruction physique. À cet égard, la Police nationale d'Haïti a un rôle déterminant à jouer dans l'instauration d'un climat de sécurité et de stabilité qui contribue à asseoir l'autorité du pays et à renforcer les institutions.

L'initiative du Secrétaire général d'augmenter le nombre de membres du personnel de police de la MINUSTAH est par conséquent tout à fait appropriée. L'appui que ces nouveaux contingents peuvent apporter à la Police nationale d'Haïti est extrêmement important pour qu'elle puisse assurer la sécurité et organiser son travail en fonction des besoins des communautés locales, en particulier les communautés déplacées.

Le problème que représente la criminalité transnationale organisée se pose avec une acuité particulière. La résolution 1892 (2009) du Conseil de sécurité indique qu'il faut renforcer la capacité de la Police nationale d'Haïti dans le domaine du contrôle des activités illicites dans les zones frontalières. Ce domaine d'activités nécessite une attention particulière dans un contexte de vulnérabilité accrue au trafic illicite de drogue, en raison du tremblement de terre. Dans cette optique, la Colombie juge pertinentes les recommandations relatives à la fourniture, par la MINUSTAH, d'une formation et de compétences techniques spécialisées à l'appui des efforts de la Police nationale d'Haïti pour mettre en place une stratégie intégrée de gestion des frontières.

Au cours de la deuxième moitié de 2009, les autorités haïtiennes et les responsables de la MINUSTAH ont reçu les recommandations de la délégation de haut niveau de la Police nationale colombienne qui a procédé à une évaluation de l'architecture institutionnelle de la Police nationale d'Haïti. L'évaluation en question propose des actions qui auraient une incidence positive sur les conditions de sécurité, comme la fourniture à la Police nationale d'Haïti de ressources assurant sa mobilité, notamment des moyens de transport aériens et terrestres, ce qui lui permettrait de mener des opérations en temps voulu. Ces conclusions revêtent encore plus de pertinence dans les circonstances actuelles. Le renforcement de la Police nationale d'Haïti est un pas dans la bonne direction et une réponse aux problèmes actuels, en particulier la lutte contre la criminalité dont l'organisation très sophistiquée exige une réponse globale de la part des services de police.

Mon pays tient à réaffirmer son attachement à la MINUSTAH, à laquelle il contribue actuellement avec un total de 34 policiers spécialisés dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Nous renouvelons notre appui aux activités menées pour répondre à l'urgence de la catastrophe et aux défis de la reconstruction. Le Gouvernement colombien, conscient de l'ampleur de la tragédie, a débloqué une aide de 4 millions de dollars à utiliser tout au long de l'année 2010, afin de participer au relèvement d'Haïti. Aider à surmonter les conséquences de la catastrophe contribue également à créer les conditions favorables au travail de la MINUSTAH et à parvenir à la stabilité durable en Haïti, pays frère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous sommes encore abasourdis par la situation inédite face à laquelle nous nous trouvons en Haïti, après le grave cataclysme survenu le 12 janvier, dont le coût matériel et surtout humain tragique a frappé tant le Gouvernement et le peuple haïtiens que l'ONU. Il s'agit sans aucun doute d'un véritable tournant, qui nous force à examiner tout ce qui a trait à Haïti, notamment la Mission des Nations Unies, à la lumière des besoins nés de cette situation nouvelle.

Ce qui est tout à fait clair, c'est que si avant le 12 janvier on commençait à envisager une éventuelle stratégie de sortie pour la Mission, depuis cette date nous devons trouver comment la renforcer et nous

demander s'il convient d'ajuster son mandat. En toile de fond immédiate, nous avons une structure institutionnelle interne qui s'est soudainement effondrée, et une hausse exponentielle de la demande des services civils ou de sécurité fournis par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) depuis sa création.

Dans ce contexte, nous remercions le Secrétaire général de son rapport qui décrit les réalités sur le terrain (S/2010/200) et de ses propositions pour faire face à la situation dans les prochains mois. De même, nous remercions de son exposé le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, à qui nous exprimons notre admiration et notre respect pour avoir accepté l'immense défi que lui et ses collaborateurs doivent relever afin d'aider le Gouvernement et le peuple haïtiens à surmonter la difficile situation qui est la leur aujourd'hui. Nous sommes fiers de faire partie de la MINUSTAH depuis sa création et, comme le mentionne le rapport, le Guatemala a été l'un des premiers pays à répondre à la demande de renfort des effectifs contenue dans la résolution 1908 (2010).

Je voudrais faire les brèves observations suivantes concernant le rapport du Secrétaire général.

Premièrement, l'identification des volets principaux mentionnés dans le rapport est un point de départ important. Toutefois, nous faisons observer que ces cinq volets principaux ne sont pas nouveaux, mais plutôt récurrents et propres à la situation particulière d'Haïti. Une intense coordination entre les divers acteurs nationaux et internationaux sera nécessaire pour les mener à bien, et ils suivront des phases de développement et de mise en œuvre différentes. À cet égard, nous devons aussi veiller à établir un calendrier précis pour l'application de chacune de ces priorités au sein d'un cadre stratégique intégré.

Deuxièmement, une fois les priorités établies, il est également nécessaire de veiller à la disponibilité des ressources qui serviront à les mettre en œuvre. En particulier, les promesses faites à la conférence des donateurs du 31 mars doivent impérativement être honorées, ainsi que celles faites en réponse à l'appel éclair en faveur d'Haïti. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de la suite donnée à ces engagements et sur l'occasion que représentera à cet égard le prochain sommet des chefs d'État qui doit se tenir à Saint-Domingue.

Troisièmement, s'agissant du rôle de la MINUSTAH à l'avenir, nous pensons que la Mission

peut, sans perdre de vue ses objectifs fondamentaux, entreprendre des tâches supplémentaires de reconstruction et renforcer sa complémentarité avec d'autres acteurs dans les activités de relèvement. Seulement, la Mission ne peut pas et ne doit pas se substituer à l'État dans son rôle et dans ses responsabilités principales. Nous devons rappeler que faute de la volonté politique qui s'impose au niveau national, non seulement toute réussite possible d'une participation des Nations Unies sera problématique mais en outre le maintien de conditions de sécurité en sera d'autant plus conforme. C'est la raison pour laquelle la stabilité politique est une condition absolument critique. Aussi, nous estimons que le pays doit reprendre le dialogue national qui s'était instauré avant le tremblement de terre dans le but de renforcer la confiance et de trouver un consensus politique, notamment au sujet des préparatifs des élections afin qu'elles puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

Quatrièmement, le rapport présente d'intéressantes propositions dans le domaine de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité. Il est possible que le mandat existant ne permette pas qu'elles soient toutes mises en œuvre. Partant, nous reconnaissons que le rétablissement de l'état de droit représente une condition préalable à la pleine garantie par le Gouvernement du respect des droits de l'homme du peuple haïtien. Mais nous mettons en garde contre la tentation de créer de nouveaux mécanismes, à moins qu'ils ne soient absolument nécessaires. Nous devrions plutôt faire fond sur notre expérience de ce qui fonctionne et renforcer nos capacités pour faire en sorte que l'appui apporté soit plus prévisible, plus cohérent et plus efficace.

Enfin, nous trouvons encourageante la conclusion à laquelle est parvenu le Groupe de la planification stratégique intégrée d'Haïti, à savoir que le tremblement de terre de janvier n'avait pas détruit les progrès et les acquis réalisés au cours de ces dernières années, mais qu'il les avait simplement ébranlés et qu'il avait créé de nouveaux obstacles. Nous sommes particulièrement inquiets, cependant, de la situation des personnes déplacées et de l'approche de la saison des pluies. Mais il est indéniable que la présence de l'Organisation des Nations Unies en Haïti a encore une fois changé de manière cruciale la donne dans ce pays.

Avant de conclure, je souhaite saluer le travail du commandant de la force sortant, le général de division Floriano Peixoto Vieira Neto, et souhaiter la bienvenue

au nouveau commandant de la force, le général de division Luiz Guilherme Paul Cruz. Nous réaffirmons notre plein appui à la MINUSTAH et appelons chacun à maintenir le cap pour le bien d'Haïti et de l'ONU elle-même.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Rodríguez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Uruguay au nom des Amis d'Haïti.

Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de votre initiative d'organiser le présent débat sur la question concernant Haïti et de nous donner ainsi l'occasion de procéder à un échange de vues et d'observations autour du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2010/200). Nous nous félicitons également de la présence parmi nous du Premier Ministre d'Haïti M. Jean-Max Bellerive.

Nous remercions M. Edmond Mulet, Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, de son exposé complet, et nous le félicitons de sa récente nomination. Nous sommes convaincus que sous son impulsion appréciée et grâce à ses efforts inlassables, l'action de la MINUSTAH se verra encore renforcée de manière à relever les grands défis auxquels est confrontée la nation haïtienne.

Le bilan que le Secrétaire général a fait avec force et lucidité de la situation qui prévaut en Haïti suite au tremblement de terre dévastateur du 12 janvier nous amène à la conclusion qu'il faut incontestablement que la MINUSTAH continue de jouer le rôle important qui est le sien à l'appui de l'ensemble des efforts entrepris en Haïti en faveur du relèvement et de la reconstruction. Souvenons-nous que l'année dernière, l'examen du mandat avait donné lieu à l'incorporation des suggestions faites par le Secrétaire général et que, à la lumière des circonstances actuelles, ces suggestions ont même été particulièrement précieuses s'agissant du renforcement de la présence de la MINUSTAH. Elles sont d'ailleurs mises en œuvre : je confirme ici que le Pérou y apportera sa contribution avec une compagnie d'infanterie supplémentaire forte de 150 hommes, destinée à seconder les efforts de secours humanitaire au niveau de la sécurité, dans le souci de répondre aux besoins prioritaires du peuple haïtien.

Ma délégation prend dûment note des recommandations présentées par le Secrétaire général dans son dernier rapport et relève qu'elles ont été approuvées par le Groupe de la planification stratégique intégrée d'Haïti. À l'évidence, une des tâches indispensables est de renforcer les capacités institutionnelles du Gouvernement haïtien, qui ont été gravement mises à mal. Nous considérons que les parties prenantes au niveau du pays doivent être les véritables protagonistes de la mise au point et de la mise en œuvre du programme de relèvement et de reconstruction. Toutes les activités et les travaux de coopération contribuant au processus de renforcement de l'État conduit par le Gouvernement haïtien doivent tendre à combler le fossé stratégique actuel entre de faibles capacités institutionnelles et le manque de ressources humaines et matérielles permettant de répondre de manière efficace et rapide aux besoins exprimés par le peuple haïtien.

Pour atteindre cet objectif, nous devons nous garder de négliger les mesures à prendre dans trois domaines ayant un impact direct sur le processus haïtien de relèvement et de reconstruction en cours : la gouvernance, la sécurité et le développement, tout en veillant à un juste équilibre pour qu'un domaine ne se voie pas accorder la priorité aux dépens des autres.

Au-delà de toutes les initiatives prises par la communauté internationale en coopération avec le Gouvernement et le peuple haïtiens à l'effet d'améliorer la situation économique et sociale du pays, ma délégation est d'avis qu'aucun effort ne doit être épargné pour encourager une collaboration étroite entre les secteurs public et privé haïtiens, en vue de donner un coup de fouet à la mise en œuvre des nécessaires réformes institutionnelles des différents secteurs. Ce sont eux qui devraient être les principaux acteurs de l'action de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, laquelle, selon ce qu'indique le rapport du Secrétaire général, a été déjà approuvée par le Parlement haïtien et est déjà établie. Une alliance stratégique entre le secteur public et le secteur privé en Haïti peut créer un cercle vertueux qui aidera à renforcer les capacités de l'État et à garantir, à terme, la stabilité et la sécurité de cette nation sœur des Caraïbes.

Nous sommes convaincus que, grâce aux efforts conjoints de tous les acteurs engagés dans le processus haïtien de reconstruction du pays et de renforcement de l'État, le Gouvernement et le peuple haïtiens, dont la capacité de faire face à l'adversité est bien connue,

parviendront résolument et avec optimisme à relever les défis auxquels ils sont confrontés pour assurer le développement durable du pays. J'aimerais ici une nouvelle fois réaffirmer la ferme et inébranlable détermination du Pérou à contribuer au relèvement, à la stabilité et au développement d'Haïti.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Limeres (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir donné l'occasion de participer au présent débat pour discuter de la situation actuelle et des défis auxquels est confrontée la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), à la lumière du dernier rapport du Secrétaire général (S/2010/200).

Je voudrais également remercier M. Edmond Mulet, Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, de sa déclaration et saluer avant tout son action remarquable en tant que Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Uruguay au nom du Groupe des amis d'Haïti, à laquelle nous voudrions simplement ajouter quelques brèves observations.

Comme nous l'avons indiqué à de précédentes occasions, nous pensons que la présence de la MINUSTAH a permis d'éviter que la tragédie du séisme n'entraîne des incidents qui auraient détérioré davantage la situation dans laquelle se trouve la population haïtienne, car elle joue le rôle de principal élément stabilisateur. Nous estimons que la MINUSTAH doit continuer de favoriser la consolidation définitive de la sécurité et de la stabilité qui permettront de renforcer les capacités institutionnelles de l'État haïtien, une condition indispensable au lancement d'une nouvelle phase de consolidation de la paix et de développement économique et social en Haïti.

La définition du futur rôle de la MINUSTAH est liée à la planification de l'assistance, de la reconstruction et du développement dans le pays. Pour atteindre ces objectifs, deux principes essentiels doivent selon nous être respectés. Premièrement, nous estimons que le Gouvernement et le peuple haïtiens doivent eux-mêmes décider de leur avenir. Deuxièmement, nous sommes convaincus que l'ONU

doit jouer un rôle central dans la coordination de l'assistance internationale apportée à Haïti.

Par conséquent, et même si nous continuons de l'analyser en détail, nous saluons le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2010/200) et en particulier l'idée d'une stratégie intégrée en cinq volets. Nous pensons que cette stratégie respectera les principes que je viens de mentionner, notamment en ce qui concerne l'assistance électorale et humanitaire pour laquelle le rôle de coordination de l'ONU nous paraît essentiel.

En outre, nous convenons avec le Secrétaire général que la composante militaire de la Mission doit être reconfigurée afin que, à mesure que la situation évolue, un plus grand nombre d'ingénieurs militaires contribuent aux activités de reconstruction.

S'agissant du renforcement de la composante de police de la Mission, je voudrais rappeler au Conseil qu'avant le 12 janvier, l'Argentine et d'autres pays de la région encourageaient déjà activement la coopération régionale avec Haïti dans le secteur de la police afin de renforcer les capacités institutionnelles de l'État haïtien. Nous pensons que ce système de coopération doit continuer d'être utilisé au sein de la MINUSTAH car cela contribuerait plus efficacement à la formation professionnelle de la Police nationale haïtienne.

L'Argentine s'est engagée à verser une contribution importante à la dernière conférence des donateurs. Nous devons également participer aux efforts visant à aider Haïti à constituer son capital humain, par exemple en envisageant de nouveau une éventuelle coopération dans le domaine de l'éducation et en récupérant des biens culturels. Nous œuvrons également au renforcement et à l'élargissement du Programme de coopération Sud-Sud et triangulaire pour l'autoproduction de produits frais – le projet Pro-Huerta –, qui, avant le séisme, consistait en un réseau social au niveau de la population locale comptant plus de 80 000 participants, 1 823 promoteurs et une équipe technique haïtienne composée de 23 ingénieurs agronomes. Nous espérons que le Programme rassemblera 1 million de participants dans tout le pays d'ici à cinq ans afin que les Haïtiens puissent bâtir eux-mêmes leur avenir.

Pour terminer, je voudrais dire que nous travaillons en Haïti dans l'espoir que le moment viendra où la Mission aura achevé son travail et que la présence des Nations Unies et de la communauté

internationale ne sera plus nécessaire car le peuple haïtien sera alors en mesure de prendre en main sa propre destinée. Il est absolument essentiel de progresser dans la reconstruction d'Haïti après le tremblement de terre tout en nous employant à renforcer les capacités institutionnelles du pays et à améliorer la coordination pour que la coopération internationale soit adaptée aux priorités fixées par le Gouvernement haïtien et pour accroître l'efficacité et la visibilité. Nous pensons que l'ONU a un rôle essentiel à jouer à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie les membres du Conseil d'offrir à ma délégation la possibilité de participer au présent débat qui me permet de réaffirmer la solidarité totale de l'Espagne envers le peuple et le Gouvernement haïtiens, en particulier dans les circonstances difficiles actuelles qui font suite au séisme tragique qui a dévasté le pays le 12 janvier dernier. Nous partageons la douleur de ce pays et de la famille des Nations Unies suite à la perte d'un si grand nombre de vies humaines et aux souffrances et aux privations de toute la population. Nous devons tout mettre en œuvre pour faire en sorte que ces sacrifices et cette douleur ne soient pas vains.

Heureusement, nous réagissons. Nous avons fait un grand pas en avant notamment grâce à la conférence des donateurs tenue le 31 mars à New York au cours de laquelle le Gouvernement haïtien a présenté son Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti. La communauté internationale a fait preuve d'une extrême générosité. À cette conférence, le Gouvernement espagnol s'est engagé à verser une contribution élevée qui fait de l'Espagne le troisième donateur bilatéral le plus important en Haïti. La conférence de New York sera suivie du sommet de Saint-Domingue le 2 juin prochain.

Le débat organisé aujourd'hui au Conseil de sécurité, le premier depuis le séisme, constitue une avancée supplémentaire dans la bonne direction, et nous pensons que la présence du Premier Ministre haïtien, M. Jean-Max Bellerive, est très opportune.

Ma délégation appuie pleinement – au demeurant, il n'en saurait être autrement – la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne. Je voudrais faire quelques observations supplémentaires au nom de mon pays.

Nous avons étudié avec soin le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2010/200), présenté le 22 avril et nous approuvons ses principales recommandations. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tout particulièrement le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mulet, pour la déclaration qu'il a prononcée aujourd'hui. Je tiens également à saluer le travail extraordinaire que son équipe et lui-même réalisent avec diligence et dans des conditions aussi difficiles.

Nous appuyons l'adoption par l'ONU d'une stratégie intégrée pour les cinq domaines prioritaires mentionnés dans le rapport du Secrétaire général. Nous pensons que cette stratégie doit être centrée autour de la MINUSTAH pour qu'elle puisse travailler en coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et tous les acteurs de la communauté internationale présents en Haïti. Nous estimons qu'en raison de l'adoption de cette approche globale, il ne sera peut-être pas nécessaire de modifier le mandat actuel de la Mission car il semble suffisamment large et flexible pour faire face aux nouveaux problèmes en adaptant ses opérations en conséquence. Nous considérons que les activités de la MINUSTAH pourraient être réajustées, comme le propose le Secrétaire général, et les effectifs de police pourraient être renforcés afin de multiplier ses activités à court et à moyen terme dans cette période très délicate décrite par M. Mulet dans son exposé.

Chacun sait que l'Espagne a contribué au renforcement de la MINUSTAH au lendemain du tremblement de terre du 12 janvier. Nous l'avons fait de deux manières différentes : premièrement, par le biais de la Mission, en dépêchant 23 gardes civils qui ont ensuite rejoint les effectifs de police, ce qui fait que ce contingent compte désormais 58 policiers espagnols. Nous avons également envoyé sur place le navire amphibie *Castilla*, avec 450 membres du personnel militaire chargés d'apporter une assistance humanitaire, principalement des professionnels de santé et des ingénieurs, en constante coordination avec le Gouvernement haïtien et la MINUSTAH.

Je saisis cette occasion pour remercier ceux qui nous ont adressé leurs condoléances suite au décès de quatre soldats espagnols dans un accident d'hélicoptère le 16 avril alors qu'ils accomplissaient leur mandat.

L'Espagne continuera d'appuyer la MINUSTAH au cours de la nouvelle phase qu'elle s'apprête à mettre

en œuvre, sur la base de la stratégie intégrée proposée par le Secrétaire général qui, nous espérons, sera adoptée par le Conseil de sécurité. Nous examinons avec soin la possibilité de renforcer la MINUSTAH au niveau des domaines qui sont prioritaires, en particulier les domaines de la sécurité, des droits de l'homme et de l'état de droit dans le but général d'aider les institutions haïtiennes à renforcer pleinement et efficacement leurs capacités.

Je réaffirme ici l'importance que l'Espagne attache au rôle d'appui au processus de réforme de la Police nationale haïtienne joué par la MINUSTAH dans le but d'assurer la sécurité du pays d'une manière efficace et durable. Le maintien de la stabilité est au cœur même du mandat de la MINUSTAH et est véritablement essentiel pour les efforts de reconstruction et de développement que nous sommes engagés à appuyer au cours de la conférence des donateurs du 31 mars qui a eu lieu au Siège de l'ONU. À plus court terme, la stabilité est également indispensable à la bonne mise en œuvre d'un calendrier politique et électoral exigeant, qui prévoit des échéances importantes cette année, notamment la fin du processus de réforme constitutionnelle et la tenue des élections législatives et présidentielles à la fin de l'année.

Nous nous félicitons donc que le Secrétaire général ait envoyé une mission technique pour entamer avec les autorités haïtiennes les préparatifs du processus électoral, qui doit se dérouler avec l'appui approprié de la communauté internationale dirigée par l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la réunion d'aujourd'hui. Je tiens à remercier tout particulièrement M. Jean-Max Bellerive, le Premier Ministre d'Haïti, d'être présent parmi nous et d'avoir pris la parole devant le Conseil aujourd'hui.

Le tremblement de terre en Haïti est une catastrophe humanitaire qui s'est abattue sur un peuple en détresse vivant dans l'extrême pauvreté. Nous avons véritablement été impressionnés par la force extraordinaire dont le peuple haïtien a fait preuve pour surmonter cette crise et se tourner vers l'avenir. Nous félicitons le Gouvernement haïtien d'avoir pris

l'initiative d'élaborer un Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti.

Une bonne coordination des efforts de reconstruction internationaux sous la direction du Gouvernement haïtien et de l'ONU est plus importante que jamais. Malgré des pertes terribles, l'ONU a accompli un travail remarquable dans des circonstances difficiles au lendemain du tremblement de terre. Nous tenons à exprimer notre plein appui à l'Envoyé spécial, M. Bill Clinton, et au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, qui sont à la tête des efforts internationaux.

Tout de suite après le tremblement de terre qui a frappé Haïti le 12 janvier, la Norvège a débloqué 35 millions de dollars pour des opérations de secours d'urgence. À la conférence internationale des donateurs du 31 mars, la Norvège a annoncé en outre l'octroi à Haïti d'une aide à long terme d'un montant de 100 millions de dollars au cours des quatre prochaines années, aide qui sera consacrée aux trois domaines suivants : préparation aux catastrophes et développement rural durable; dialogue politique et mesures de confiance; et protection des femmes et des enfants contre la violence, les sévices sexuels et la traite des êtres humains.

Je voudrais appeler l'attention sur quelques aspects clefs de la protection des civils en Haïti. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et la Police nationale haïtienne ont subi de lourdes pertes à l'occasion du tremblement de terre. Il est donc encourageant de noter l'excellente façon dont la Police nationale haïtienne, la MINUSTAH et les acteurs locaux ont coopéré pour faire face aux problèmes de protection concrets qui se sont posés au lendemain du tremblement de terre. Mais les défis à relever sont colossaux.

Près de 2 millions de personnes déplacées vivent aujourd'hui encore dans 1 300 sites, alors que la saison des pluies et des ouragans va arriver. Près de 80 % de ces personnes vivent dans des camps où il n'y a pas de gestion véritable des installations. On nous a signalé des viols et autres formes de sévices sexuels qui seraient commis contre les femmes et les enfants dans les camps. Parallèlement, un nombre important de criminels dangereux est toujours en liberté suite aux évasions massives qui ont eu lieu dans les prisons après le tremblement de terre – des criminels qui avaient été capturés grâce à l'action efficace de la MINUSTAH

avant le tremblement de terre. La situation est vraiment dramatique.

Les structures garantes de l'état de droit en Haïti devront être renforcées afin de protéger la population haïtienne, notamment les personnes vivant dans des camps et des sites pour personnes déplacées. Pour ce faire, la Police nationale haïtienne continuera d'avoir besoin de notre appui et toutes les mesures possibles devront être prises pour renforcer sa capacité de protéger les femmes et les enfants qui sont exposés à l'exploitation sexuelle, à la violence et à la traite des êtres humains.

La Norvège appuie donc pleinement la recommandation du Secrétaire général de renforcer la composante de police de la MINUSTAH pour qu'elle soit en mesure de faire face à ces défis gigantesques. Pour manifester concrètement son appui, la Norvège apportera une solide aide financière au programme de la MINUSTAH et de la Police nationale haïtienne visant à renforcer les unités spécialisées dans les crimes sexuels au sein de la Police nationale.

Par ailleurs, dès que les postes pourront être pourvus, nous comptons nommer des policiers norvégiens hautement qualifiés et disposant de l'expertise nécessaire dans le domaine de la violence

sexuelle et sexiste et de la traite des êtres humains. Nous allons entamer immédiatement un dialogue avec le Département des opérations de maintien de la paix pour que ces compétences répondent aux besoins de la MINUSTAH sur le terrain.

Pour terminer, je tiens à insister sur le fait que les efforts déployés par la communauté internationale en Haïti aujourd'hui – même ceux visant à répondre aux besoins immédiats – doivent aussi prendre en considération le renforcement des capacités. Pour que la Police nationale haïtienne et les autres structures garantes de l'état de droit soient viables sur le long terme, la MINUSTAH et les autorités haïtiennes devront continuer de coopérer étroitement à tout moment.

Il ne saurait y avoir de doute quant au rôle moteur joué par les Haïtiens, et ce, dès le début. La communauté internationale est là pour appuyer leur pays, leur avenir et, en fin de compte, le rôle qui leur revient.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.